



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

**REGLEMENT PORTANT ADOPTION D'UN CADRE COMMUN
AUX ETATS MEMBRES D'AFRISTAT POUR LA CREATION ET
LA GESTION D'UN REPERTOIRE D'ENTREPRISES A DES FINS
STATISTIQUES**

AVANT PROPOS

Dans le domaine de la production statistique, avec l'appui d'AFRISTAT et des partenaires techniques et financiers, les Etats membres ont enregistré des progrès significatifs. La comptabilité nationale, la conjoncture économique, les statistiques des prix à la consommation, les systèmes d'information pour le suivi des DSRP et des OMD, et le marché du travail, sont autant de domaines régulièrement suivis par AFRISTAT. D'autres domaines requièrent aussi beaucoup d'attention, en particulier celui des statistiques d'entreprises.

L'élaboration des statistiques d'entreprises constitue un élément fondamental pour apprécier un système structuré de production des données. Leur connaissance repose sur un système d'information efficace qui s'articule autour des éléments clés suivants : l'administration du répertoire d'entreprises, la gestion des déclarations statistiques et fiscales (états financiers des entreprises), la production d'indicateurs de conjoncture sur le tissu industriel. La production et la gestion de statistiques d'entreprises sont une tâche permanente en perpétuelle évolution en raison du dynamisme des économies et de l'évolution des cadres méthodologiques internationaux de référence dans ce domaine.

L'état de lieux fait par AFRISTAT montre que certains Etats membres ne disposent pas de répertoires d'entreprises. Or, l'existence d'un tel répertoire, mis à jour de façon régulière, est un gage du caractère structuré du système d'information sur les entreprises voire de l'économie en général.

De même, l'indice de la production industrielle, un des principaux indicateurs macroéconomiques de suivi de la santé de l'économie, n'est pas calculé par certains Etats membres. Pour ceux qui l'élaborent, sa qualité ne permet pas de mener des analyses comparatives avec les indices d'autres Etats. Cette situation ne permet pas d'établir un diagnostic conjoncturel juste de la situation et d'élaborer des perspectives fiables des activités industrielles peut en être la principale conséquence.

Bien que le manque de ressources financières soit souvent évoqué comme entrave à la création des répertoires et à l'amélioration de la qualité des statistiques d'entreprises, l'absence de méthodologies éprouvées constitue aussi un handicap certain qu'il fallait lever en mettant à la disposition des Etats membres les moyens conceptuels appropriés.

Face à ces constats, la Direction générale d'AFRISTAT propose des outils de travail élaborés en tenant compte des recommandations internationales tout en respectant le contexte général de ses Etats membres. Ces outils méthodologiques portent sur :

- (i) la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques ;
- (ii) l'élaboration d'un indice harmonisé de la production industrielle.

Ces outils, à l'instar des ceux existants déjà dans le domaine, sont des bases de travail au service des Etats. Ils constituent des manuels d'apprentissage qui présentent de façon simple et détaillée des démarches à suivre pour élaborer et rénover l'indice harmonisé de la production industrielle ainsi que pour créer et de gérer un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. Ils ont été examinés et validés au cours d'un atelier organisé par AFRISTAT du 24 au 28 novembre 2008 à Bamako, auquel ont pris part les cadres des Etats membres chargés de statistiques d'entreprises, et les représentants de la commission de l'UEMOA et celle de la CEMAC.

En sa 18^{ème} session tenue le 16 avril 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso), le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a adopté deux règlements importants destinés à accompagner la mise en œuvre de ces outils dans les Etats membres. Ces deux textes visaient à réglementer la production des statistiques d'entreprises sur des bases harmonisées au sein des Etats membres de l'Observatoire. Il s'agit de :

- (i) Règlement n°01/CM/2009 du 16 avril 2009 portant adoption d'un cadre commun aux Etats membres d'AFRISTAT pour la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques ;
- (ii) Règlement n°02/CM/2009 du 16 avril 2009 portant adoption d'une méthodologie commune aux Etats membres d'AFRISTAT pour l'élaboration d'un indice harmonisé de la production industrielle (IHPI).

En mettant ces instruments à la disposition des Etats, le Conseil des Ministres a voulu doter les administrations nationales de moyens méthodologiques harmonisés et fiables pour le traitement des statistiques d'entreprises.

Le présent document, qui porte sur la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, devrait permettre aux cadres nationaux des Etats membres de maîtriser les processus de mise en place et de gestion d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques.

La Direction générale d'AFRISTAT remercie l'expert en charge des statistiques d'entreprises, Roland Frédéric NGAMPANA ainsi que Monsieur Hugues PICARD, consultant, qui ont piloté les travaux d'élaboration de cette méthodologie. Elle tient également à remercier les autres experts d'AFRISTAT, les experts des Etats membres ainsi que les personnes ressources de certaines institutions partenaires qui ont contribué par leurs observations et relecture à améliorer la qualité de ce document.

Le Directeur Général d'AFRISTAT

Martin BALEPA

REGLEMENT N°01/CM/AFRISTAT/2009

**PORTANT ADOPTION D'UN CADRE COMMUN AUX ETATS MEMBRES D'AFRISTAT
POUR LA CREATION ET LA GESTION D'UN REPERTOIRE D'ENTREPRISES A DES
FINS STATISTIQUES**

CONTENU

**LE CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT, REUNI EN SA 18^{ème} SESSION LE 16 AVRIL 2009 A
OUAGADOUGOU (BURKINA FASO),**

Vu le Traité portant création d'un Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), signé le 21 septembre 1993 à Abidjan, notamment en ses articles 3, 7 et 17 ;

Convaincu que l'harmonisation et la comparabilité des informations statistiques sont indispensables à toute action visant à promouvoir l'intégration économique et l'amélioration des échanges internationaux ;

Considérant la nécessité d'adopter une norme commune pour la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques afin d'accélérer le processus d'harmonisation et de comparabilité de statistiques d'entreprises et des agrégats de comptabilité nationale ;

Considérant les besoins et les obligations des Etats membres d'AFRISTAT en matière d'informations statistiques pour la gestion de leur développement ;

Après avis du Conseil scientifique d'AFRISTAT, en sa réunion extraordinaire des 9 et 10 avril 2009 à Ouagadougou ;

Sur proposition du Comité de direction d'AFRISTAT, en sa 19^{ème} réunion ordinaire du 13 au 15 avril 2009 à Ouagadougou ;

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT :

Chapitre I : OBJET DU REGLEMENT

Article premier : (a) Le présent règlement établit un cadre commun pour l'élaboration d'un répertoire d'entreprises utilisé à des fins statistiques dans les Etats membres d'AFRISTAT, désigné ci-après par « répertoire d'entreprises national ».

(b) Il régit la création des répertoires d'entreprises nationaux dans les Etats membres, l'organisation du suivi permanent de leur gestion et l'évaluation périodique de leur qualité.

Article 2 : Le Cadre commun pour le développement des répertoires d'entreprises nationaux, visé à l'article premier ci-dessus, est annexé au présent règlement.

Chapitre II : DEFINITION ET CHAMP DU REPERTOIRE, ET UNITES A REPERTORIER

Article 3 : (a) Le répertoire d'entreprises national est la liste exhaustive des unités légales et de leurs unités locales qui exercent une activité économique sur le territoire national d'un pays. Il comprend de façon stricte des entités enregistrées, identifiées sans ambiguïté, sans omission et double compte.

(b) Le répertoire d'entreprises national est utilisé pour la réalisation des enquêtes statistiques auprès des entreprises et pour l'exploitation, à des fins statistiques, des données détenues par celles-ci dans leurs fichiers administratifs.

Article 4 : (a) Les unités contenues dans le répertoire d'entreprises national sont des unités économiques légales dont l'exercice de l'activité est soumis à une déclaration administrative sur le territoire national.

(b) Peuvent également être prises en compte dans le répertoire d'entreprises national, les associations, les organisations non gouvernementales et les autres institutions sans but lucratif dûment déclarées conformément à la législation en vigueur.

(c) L'univers des activités des unités à répertorier est celui contenu dans la nomenclature des activités définie par le Règlement n° 001/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT.

Chapitre III : SOURCES D'INFORMATIONS ET MISES A JOUR D'UN REPERTOIRE D'ENTREPRISES NATIONAL

Article 5 : Pour l'établissement du répertoire d'entreprises national, le service compétent de chaque pays collecte les informations requises en utilisant l'ensemble des sources qu'il estime pertinentes. En fonction de la législation nationale, ces sources peuvent être des registres administratifs (fichier des impôts, fichier de la sécurité sociale, registre du commerce, fichier de la douane, etc.) et des enquêtes et recensements.

Article 6 : Chaque Etat membre désigne un organe national chargé de la création et des mises à jour régulières du répertoire d'entreprises national.

Article 7 : Dès la création du répertoire d'entreprises national, chaque Etat membre met en place un dispositif de mise à jour du répertoire d'entreprises national et en fixe les modalités de fonctionnement. Il en informe AFRISTAT.

Article 8 : Les Etats membres prennent toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité du répertoire d'entreprises national. Les indicateurs de qualité couramment utilisés figurent dans le Cadre commun cité à l'article 2 du présent règlement.

Article 9 : (a) Nonobstant les dispositions particulières que chaque Etat membre pourrait être amené à prendre, l'organe national, cité à l'article 6 du présent règlement, établit chaque année un rapport d'évaluation de la qualité du répertoire d'entreprises national dont une copie est adressée à la Direction générale d'AFRISTAT pour information.

(b) Le répertoire d'entreprises national fait l'objet de publication et de diffusion avec une fréquence conforme à la nature et à l'importance de ses mises à jour, conformément à la législation nationale en vigueur.

Chapitre IV: DISPOSITIONS FINALES

Article 10 : Le présent règlement, qui prend effet à compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions nationales antérieures contraires, sera publié dans le Bulletin officiel d'AFRISTAT et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Ouagadougou, le 16 avril 2009

Pour le Conseil des Ministres d'AFRISTAT

Mamadouba Max BANGOURA

Ministre du Plan et de la Promotion du Secteur privé de la
République de Guinée,
Président du Conseil des Ministres

REGLEMENT N°01/CM/AFRISTAT/2009

**PORTANT ADOPTION D'UN CADRE COMMUN AUX ETATS MEMBRES D'AFRISTAT
POUR LA CREATION ET LA GESTION D'UN REPERTOIRE D'ENTREPRISES
NATIONAL A DES FINS STATISTIQUES**

ANNEXES

CADRE COMMUN AUX ETATS MEMBRES D'AFRISTAT

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	2
SOMMAIRE	9
LISTE DES ENCADRES, EXEMPLES, SCHEMAS ET ABREVIATIONS	11
INTRODUCTION	12
PREMIERE PARTIE : GENERALITES	13
I.1. Définition de quelques concepts	14
I.1.1. Entreprise unité légale	14
I.1.2. Unités locales ou établissements	14
I.1.3. Groupes d'entreprises multinationaux	15
I.1.4. Unités économiques, actives, exploitantes	15
I.1.5. Unités « faux actifs »	15
I.1.6. Répertoire d'entreprises	16
I.1.7. Répertoire d'entreprises à des fins statistiques	16
I.1.8. Répertoire d'entreprises national à des fins statistiques	16
I.1.9. Répertoire minimal	16
I.1.10. Autres types de répertoire d'entreprises	16
I.2. Objectifs d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques	17
I.3. Utilisations d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques	18
DEUXIEME PARTIE : ETAPES DE CREATION D'UN REPERTOIRE D'ENTREPRISES NATIONAL A DES FINS STATISTIQUES	19
II.1. Mise en place d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques	20
II.1.1. Elaboration d'un plan de travail pour la création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques	21
II.1.2. Définition du champ et des unités à répertorier	21
II.1.3. Recherche des sources de données	21
II.1.4. Création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques à partir des sources administratives	25
II.1.5. Création du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques à partir des sources statistiques (recensement des entreprises)	28
II.2. Exemples de la création du répertoire d'entreprises	30
II.2.1. Cas du répertoire d'entreprises du Sénégal	30
II.2.2. Cas du répertoire d'entreprises de la Mauritanie	31
TROISIEME PARTIE : PROCEDURES DE GESTION COURANTE D'UN REPERTOIRE D'ENTREPRISES NATIONAL A DES FINS STATISTIQUES	33
III.1. Procédures de gestion courante d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques	34
III.1.1. Procédures de gestion courante à partir des sources administratives	35
III.1.2. Gestion courante à partir des sources statistiques	38
III.2. Exemple de la gestion courante d'un répertoire d'entreprises : cas du répertoire d'entreprises du Sénégal	40
QUATRIEME PARTIE : EVALUATION DE LA QUALITE D'UN REPERTOIRE D'ENTREPRISES	41
IV.1. Besoins des utilisateurs sur la qualité d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques ..	42
IV.2. Indicateurs de qualité	42

IV.3. Actions pour mesurer la qualité d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques	43
IV.4. Dispositif pour maîtriser la qualité du répertoire d'entreprises	43
CINQUIEME PARTIE : MECANISME DE SUIVI DE LA DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES - PUBLICATION	44
V.1. Connaissance des événements affectant la vie des entreprises	45
V.1.1. Naissances et décès	45
V.1.2. Fusion et absorption	45
V.1.3. Dissolution et scission	46
V.1.4. Création et cessation d'une co-entreprise	46
V.1.5. Réactivation d'entreprises	46
V.2. Maîtrise de la notion de continuité des entreprises entre deux périodes	47
V.2.1. Règles de continuité	47
V.2.2. Mise en œuvre des critères de continuité	48
V.2.3. Résumé des règles de continuité	49
V.3. Prise en compte de la démographie des entreprises dans le répertoire	50
V.4. Indicateurs de la démographie des entreprises.....	51
V.4.1. Description statique de la population des entreprises.....	51
V.4.2. Description dynamique de la population des entreprises.....	51
V.5. Eléments de suivi de la démographie des entreprises	52
V.6. Publication du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques	53
ANNEXES: QUELQUES CARACTERISTIQUES DES UNITES A REPERTORIER	54

LISTE DES ENCADRES, EXEMPLES, SCHEMAS ET ABREVIATIONS

Encadrés

Encadré 1: Eléments de différence des catégories de répertoire.....	17
Encadré 2: Résumé sur les sources administratives.....	24
Encadré 3: Quelques exemples d'appréciation de la continuité.....	47

Exemples

Exemple 1: Fusion et Absorption d'entreprises.....	45
Exemple 2 : Dissolution et Scission d'entreprises.....	46

Schémas

Schéma 1: Etapes de création d'un répertoire d'entreprises.....	20
Schéma 2 : Etapes à considérer dans les procédures de gestion courante d'un répertoire d'entreprises.....	34

Abréviations

INS : Institut national de la statistique
AFRISTAT : Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne
RC : Registre du commerce
DGI : Direction générale des impôts
NAEMA : Nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT
DSF : Déclaration statistique et fiscale
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

INTRODUCTION

AFRISTAT a élaboré une méthodologie commune aux Etats membres pour la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques dans le souci de répondre aux besoins accrus des instituts nationaux de la statistique qui ne disposent pas de répertoire d'entreprises national. Tenant compte des recommandations internationales dans ce domaine tout en respectant le contexte général de ses Etats membres, cette méthodologie vise à donner une démarche à suivre¹ pour créer et gérer de façon générale un répertoire d'entreprises à des fins statistiques permettant aux utilisateurs (statisticiens, économistes, etc.) d'obtenir des informations de qualité sur les entreprises, leur production, leur développement, leur démographie, etc.

Ce document décrit de façon détaillée, le processus de création et de gestion d'un répertoire d'entreprises à des fins statistiques depuis la définition du champ (de couverture) jusqu'à l'organisation du travail, en passant par l'identification des sources, la définition des variables, la cadence et la méthode de mise à jour, la stratégie de pérennisation de la gestion courante, etc. Il s'appuie sur des cas concrets existants dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il se subdivise en cinq (5) parties :

- la première partie traite des généralités : elle porte sur la définition de quelques concepts utilisés, les objectifs et les utilisations du répertoire d'entreprises ;
- la deuxième partie traite des étapes de mise en place d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques : elle met l'accent sur le champ, la recherche des sources de données, l'évaluation de ces sources, la détermination des variables à répertorier, les contacts avec les propriétaires de ces sources de données et l'élaboration du plan de travail ;
- la troisième partie traite des procédures de gestion courante d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. Elle porte sur l'identification des sources de mise à jour des variables, la détermination de la cadence et de la méthode de mise à jour, la mise en place de la stratégie de pérennisation de la gestion courante et la mise en place l'organisation du travail ;
- la quatrième partie traite de l'évaluation de la qualité d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques : elle décrit les besoins des utilisateurs quant à la qualité, les indicateurs qui sont utilisés pour mesurer la qualité d'un répertoire, les actions de contrôle de la qualité et le dispositif pour maîtriser la qualité ;
- la cinquième partie traite du mécanisme de suivi de la démographie des entreprises : Elle met l'accent sur les événements affectant la vie des entreprises, la notion et les règles de continuité, la prise en compte de la démographie des entreprises dans le répertoire, les indicateurs utilisés pour la démographie des entreprises et le dispositif de suivi de la démographie des entreprises.

¹ Les procédures décrites dans ce document sont celles d'un répertoire d'entreprises à des fins statistiques de façon générale. Elles sont applicables au répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. Ces procédures découlent des discussions de l'atelier sur les répertoires organisé par AFRISTAT du 10 au 14 mars 2008. Elles paraissent bien adaptées à la situation des Etats membres d'AFRISTAT. Ce ne sont vraisemblablement pas les seules.

PREMIERE PARTIE : GENERALITES

I.1. Définition de quelques concepts

Plusieurs concepts ou expressions techniques sont utilisés dans la terminologie des répertoires d'entreprises. Il s'agit des concepts liés aux unités répertoriées et aux caractéristiques du répertoire.

Les unités généralement existantes dans les tissus économiques des Etats membres d'AFRISTAT, se résument pour la plupart aux entreprises unités légales et leurs unités locales ou établissements ainsi qu'aux groupes d'entreprises multinationales.

I.1.1. Entreprise unité légale²

L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché³. L'entreprise, unité légale est une personne juridique de droit public ou privé. Cette personne juridique peut être une personne morale (entreprise sociétaire) ou une personne physique (entreprise individuelle).

Les entreprises peuvent être caractérisées selon les différents aspects suivants:

- la localisation

La localisation se concrétise par les endroits où l'entreprise exerce ses activités. Dans l'un des endroits se situe la direction de l'entreprise. L'adresse de l'entreprise est celle de son siège social ;

- la taille

La taille d'une entreprise est évaluée par l'emploi (personnel salarié ou personnel occupé), le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, les investissements, etc.

- les activités exercées

Une entreprise peut exercer une ou plusieurs activités économiques. Parmi ces activités, on distingue l'activité principale et les activités secondaires. Aux activités principales et secondaires sont associées des activités auxiliaires.

Les activités auxiliaires au sein d'une entreprise sont celles qui sont exercées pour permettre ou faciliter la production des biens et services destinés à des tiers. Par exemple, l'administration, la comptabilité, l'informatique, la surveillance, etc.

- l'appartenance à un groupe d'entreprises

Une entreprise peut appartenir à un groupe d'entreprises et peut en être la tête (de groupe).

I.1.2. Unités locales ou établissements

Les unités locales ou établissements sont des unités de production géographiquement individualisées, mais juridiquement dépendantes de l'entreprise. Elles correspondent aux entreprises ou à des parties d'entreprises (ateliers, usines, magasins, bureaux, mines, entrepôts, etc.) où sont généralement exercées des activités économiques. Les établissements constituent le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Les unités locales ou établissements peuvent ne pas avoir d'activité économique (cas d'une activité auxiliaire). Ces unités peuvent être caractérisées selon les aspects suivants :

- la localisation

C'est l'adresse correspondant à l'endroit où se trouve l'établissement ;

- la taille

Elle est évaluée par l'emploi (personnel salarié ou personnel occupé), le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, les investissements, etc.

² Dans la suite, en tenant compte des réalités des économies des Etats membres d'AFRISTAT, nous parlerons simplement d'entreprises en lieu et place d'entreprises unités légales et d'établissements en lieu et place d'unités locales

³ La définition proposée est celle de l'entreprise ayant des activités marchandes. Le répertoire pourra toutefois contenir des unités non marchandes.

- les activités exercées

Une unité locale peut exercer une ou plusieurs activités économiques. Parmi ces activités, on distingue l'activité principale et les activités secondaires. Aux activités principales et secondaires sont associées des activités auxiliaires.

- l'auxiliarité

Certaines entreprises créent des unités locales pour gérer en totalité certaines de leurs activités auxiliaires. On parle d'unités locales auxiliaires

- la saisonnalité

Certaines unités locales ne fonctionnent que pendant une partie de l'année, souvent la même période d'une année à l'autre.

- le lieu et le mode d'exercice de l'activité

Ces informations permettent de mieux cerner le processus de production et, dans certains cas, d'être plus précis sur l'activité exercée par l'établissement.

Exemple de lieu : magasin, usine, mine, carrière, bureau, cabinet, atelier, marché, etc.

Exemple de mode d'exercice : commerce de détail, commerce de gros, intermédiaire du commerce, réparation, bâtiment et travaux publics, services, fabrication et production, extraction, montage et installation, etc.

I.1.3. Groupes d'entreprises multinationaux

Le groupe d'entreprises est un ensemble d'entreprises sous contrôle d'une entreprise mère appelée «tête de groupe». Cette tête de groupe n'est contrôlée (directement ou indirectement) par aucune autre entreprise. Le groupe d'entreprises rassemble des entreprises tenues par des liens juridico-financiers et peut comporter une pluralité de centres de décision, notamment en ce qui concerne la politique de production, de vente et des bénéfices.

Le groupe d'entreprises multinational est un groupe d'entreprises comptant au moins deux entreprises ou unités légales situées dans différents pays.

Selon l'accomplissement de leurs activités économiques (les entreprises et leurs établissements), on trouve des unités économiques jugées actives, exploitantes, etc.

I.1.4. Unités économiques, actives, exploitantes

- Unités actives et non actives

Une unité économique est une unité qui produit des biens et services. Cette unité est dite active au cours d'une période si elle produit effectivement des biens ou des services au cours de la période considérée. Par contre, une unité qui n'a rien produit au cours d'une période est dite non active ou inactive économiquement au cours de la période.

- Unités actives exploitantes et non exploitantes

Une unité active est exploitante si le produit de son activité est mis sur le marché. Elle est non exploitante si toute sa production est généralement utilisée par une (ou plusieurs) autre(s) unité(s) économique(s) à laquelle (auxquelles) elle est financièrement liée.

Par exemple, une entreprise crée une ou plusieurs autres entreprises dont la production n'est utilisée que par elle-même. Elle a créé des unités non exploitantes. C'est le cas de l'entreprise qui produit des voitures, elle crée une autre entreprise qui produit de la tôle. La production de cette entreprise est fournie en totalité à l'entreprise créatrice.

Les entreprises qui intéressent la statistique d'entreprises sont celles qui ont au moins une activité économique.

I.1.5. Unités « faux actifs »

Ce sont des unités qui sont identifiées au niveau du répertoire comme étant actives, au cours d'une période, alors qu'elles sont en cessation.

I.1.6. Répertoire d'entreprises

Un répertoire d'entreprises est la liste exhaustive des unités légales et de leurs unités locales qui exercent une activité économique sur le territoire national d'un pays. Pour chaque unité, le répertoire rassemble un certain nombre d'informations permettant de l'identifier, de la retrouver sur le terrain et de la classer dans une strate de taille ou d'activité. Il comprend de façon stricte des entités enregistrées et chaque entité est identifiée sans ambiguïté, ni omission et double compte.

I.1.7. Répertoire d'entreprises à des fins statistiques

Un répertoire d'entreprises à des fins statistiques répond aux besoins des statisticiens pour la réalisation des enquêtes statistiques auprès des entreprises. C'est le répertoire statistique. Il constitue un outil puissant de coordination et aide à la production d'informations fiables et à jour sur la structure et la démographie des entreprises. Il peut être mise en place pour couvrir tout le territoire national ou une partie du territoire.

L'absence de répertoire peut constituer une insuffisance pour la satisfaction des besoins des statisticiens en ce qui concerne:

- l'identification des entreprises et de leurs établissements ;
- le suivi des mouvements de la population des entreprises dans le temps ;
- la constitution des bases de sondage pour les enquêtes.

I.1.8. Répertoire d'entreprises national à des fins statistiques

Il s'agit du répertoire d'entreprises à des fins statistiques qui a pour couverture l'ensemble du territoire national. Il est reconnu comme la principale source de données relative à la population des entreprises. Le répertoire d'entreprises national est généralement logé au sein de l'institut national de statistique, chargé de sa mise à jour. Cependant, une autre administration nationale peut jouer ce rôle suivant les pratiques nationales.

I.1.9. Répertoire minimal

Le répertoire minimal est un répertoire d'entreprises mis en place avec un nombre minimum (limité) de variables provenant pour la plupart des sources administratives. Il s'agit des variables « obligatoires » d'identification et de classement.

Il est important de signaler qu'à la création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, en fonction des informations disponibles auprès des sources administratives, il est conseillé de procéder dans un premier temps à la mise en place d'un répertoire minimal. Puis, en tenant compte des différents besoins d'utilisation du répertoire, et d'autres sources des données disponibles, etc., l'ajout des variables supplémentaires à répertoriées pourra être fait pour compléter et finaliser la mise en place du répertoire d'entreprises.

I.1.10. Autres types de répertoire d'entreprises

En dehors du répertoire statistique, il existe d'autres types de répertoires d'entreprises parmi lesquels nous pouvons citer le répertoire administratif et le répertoire inter-administratif

- **Répertoire administratif**

Un répertoire administratif est le référentiel pour la gestion d'une administration ou d'un organisme chargé de fournir et de gérer un service public. La définition des unités est basée sur la réglementation existante et ses données sont tirées d'une déclaration authentique de l'entité ou d'un acte légal. Toute entreprise exerçant une activité économique doit s'enregistrer au niveau du répertoire administratif correspondant à ses obligations. Les réglementations spécifient aussi les droits et les obligations des entités enregistrées. Ce répertoire est mis à jour de façon permanente.

Exemple : le répertoire des services des impôts, le répertoire de la sécurité sociale.

- **Répertoire inter-administratif**

Un répertoire inter-administratif est une structure commune d'où sont tirés les répertoires administratifs de plusieurs administrations. Chaque administration ou organisme soustrait les unités le concernant ainsi que les variables dont elle a besoin pour créer son propre répertoire administratif.

Ce répertoire a pour objectif d'assurer l'opérationnalisation des systèmes d'information de plusieurs administrations à travers une coordination et permet également de simplifier les procédures administratives et les formalités imposées aux unités déclarantes.

L'encadré 1 ci dessous fournit quelques commentaires sur les différents les types de répertoire d'entreprises.

Encadré 1: Eléments de différenciation des catégories de répertoire

Il est difficile lorsqu'on a en face un répertoire d'entreprises, de savoir s'il s'agit d'un répertoire administratif (inter-administratif) ou d'un répertoire statistique. Il n'y a pas d'éléments a priori pour déterminer la nature du répertoire. En effet, ce qui distingue les types de répertoire, c'est leur finalité ou leur usage, qui rejait sur leur mode de gestion et leurs qualités.

En effet, le répertoire administratif sert une administration donnée à remplir ses missions. Par exemple, le répertoire des services des impôts, le répertoire de la sécurité sociale. Le répertoire administratif doit donc être exhaustif sur l'ensemble des unités que doit traiter cette administration. Il doit être « exact » sur les variables servant à la mise en œuvre des missions. De plus, le répertoire doit être à jour chaque fois que l'administration doit effectuer sa mission, sa mise à jour est donc permanente.

Par exemple, le répertoire des impôts contient uniquement des entreprises taxables. Celui de la sécurité sociale peut contenir soit toutes les unités qui emploient du personnel, si la sécurité sociale s'intéresse uniquement aux paiements des contributions, soit toutes les unités qui sont susceptibles d'employer du personnel si la sécurité sociale est également chargée de vérifier que ceux qui doivent déclarer le font.

En ce qui concerne les variables du répertoire administratif, les impôts s'intéressent plus au chiffre d'affaires réalisés par chaque entreprise, par contre, la sécurité sociale voudra connaître le nombre de salariés par unité, ce qui n'intéressera pas les impôts.

En France par exemple, dans leurs missions de calcul et d'appel de contribution, aussi bien la sécurité sociale que les impôts ne sont intéressés que par l'adresse postale ; par contre, s'ils ont une mission de contrôle, ils doivent également posséder une adresse géographique correcte.

Le répertoire statistique répond aux besoins des statisticiens. Les variables permettant d'identifier une entreprise, de la retrouver sur le terrain et de la classer dans une strate de taille ou d'activité sont très importantes et doivent être renseignées de façon régulière. Les unités importantes (qui influent sur les résultats globaux) sont traitées avec plus d'attentions que les moins importantes. Une mise à jour annuelle de ce répertoire est suffisante.

C'est bien sur l'objet qu'on peut distinguer les types de répertoires. Malheureusement, parfois, faute de mieux, un répertoire construit pour un objet donné est utilisé pour un autre objet, ce qui peut conduire, si on n'y prend garde, à des erreurs qui peuvent avoir des conséquences non négligeables. Par contre, un répertoire administratif peut être utilisé, avec d'autres sources, pour construire un répertoire statistique.

Enfin, si l'on dispose uniquement d'un répertoire d'entreprises sans description de ses finalités ou, au moins, de son mode de gestion et des exigences de qualité, l'on ne peut pas décider s'il s'agit d'un répertoire administratif ou d'un répertoire statistique.

I.2. Objectifs d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques

L'objectif principal d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques est de fournir des informations fiables et à jour sur la structure et la démographie de toutes les entreprises exerçant une activité économique au sein du territoire national.

De façon spécifique, le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques doit permettre de :

- recenser les entreprises (et leurs établissements) dans leur exhaustivité ;
- définir les sous ensembles de population des entreprises selon leur taille, leurs activités ;
- rapprocher l'information sur les entreprises enregistrées existant dans divers fichiers ou bases de données ;
- suivre la démographie des entreprises.

I.3. Utilisations d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques

Le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques est utilisé principalement comme :

- un outil de préparation, de coordination des enquêtes et d'extrapolation des résultats d'enquêtes auprès des entreprises ;

L'usage le plus évident d'un répertoire d'entreprises à des fins statistiques est d'alimenter les données d'échantillons et de population nécessaires à la conduite des enquêtes. Ce répertoire peut:

- fournir un annuaire dont pourront être tirées des listes d'adresses pour l'envoi de questionnaires dans le cadre d'enquêtes statistiques;
 - fournir une population d'entreprises pour laquelle il sera possible de préparer des plans d'échantillonnage efficaces et de suivre les panels;
 - fournir la base pour l'extrapolation des résultats des enquêtes par sondage en vue de produire des estimations de la population d'entreprises;
 - permettre d'éviter les doubles emplois et omissions dans la collecte d'informations sur les entreprises.
- une source d'information de l'analyse statistique de la population d'entreprises et de sa démographie ;

Un répertoire d'entreprises fournit des informations essentielles sur la structure et la démographie de la population des entreprises. Il est recommandé aux pays de faire à la fin de chaque année, la situation de la démographie des entreprises de l'année.

- Une optimisation de l'utilisation des données de sources administratives ;

La demande d'informations économiques ne cesse de croître, ce qui peut entraîner un alourdissement de la charge des enquêtes statistiques pour les entreprises. Il est primordial de disposer d'un répertoire d'entreprises à jour pour faire face à ces éventuelles pressions. La disposition d'un répertoire d'entreprises à des fins statistiques permet d'éviter de contacter la même entreprise à plusieurs reprises pour lui demander la même information.

Les enquêtes statistiques doivent avant tout essayer d'éviter de demander des informations que l'entreprise a déjà communiquées à d'autres administrations. Le répertoire d'entreprises à des fins statistique peut apporter une solution partielle à ces difficultés en contribuant à suivre et à répartir la charge que représente pour les entreprises, la réponse aux enquêtes statistiques.

- un outil de diffusion.

Le répertoire d'entreprises à des fins statistiques peut fournir un annuaire comprenant les caractéristiques des unités économiques actives exploitantes au cours d'une période sur le territoire national. Il s'agit des listes d'entreprises avec des données d'identification (dénomination, adresse) bien normalisées et quelques critères de classement par taille et activité, les événements démographiques (naissances, disparition, etc.)

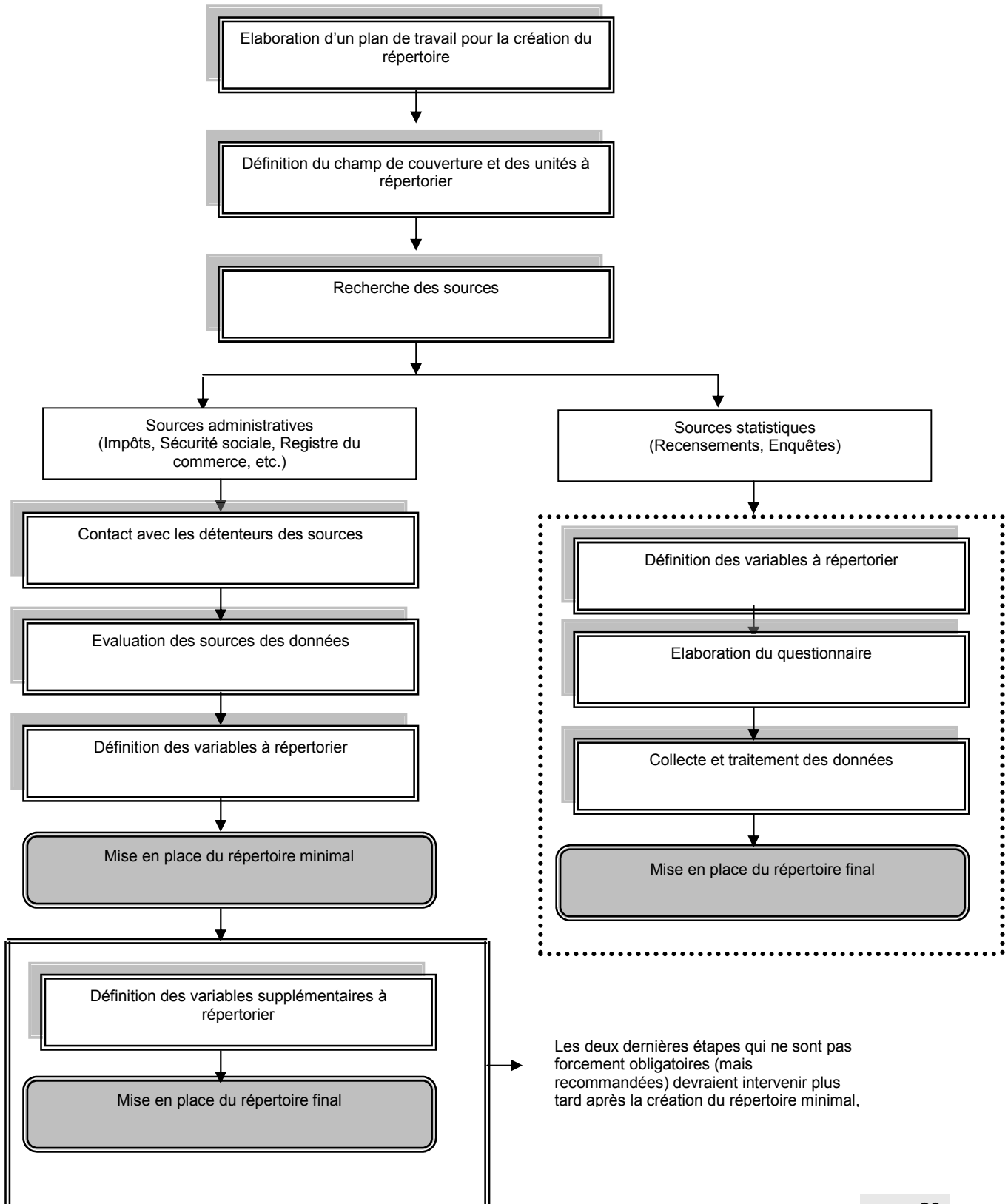
Les répertoires d'entreprises à des fins statistiques dans les Etats membres d'AFRISTAT, peuvent jouer un rôle important dans la satisfaction de leurs besoins d'informations sur les entreprises. Cette tâche est facilitée lorsqu'il est possible d'identifier les entreprises au moyen d'un numéro d'identification unique.

**DEUXIEME PARTIE : ETAPES DE CREATION D'UN
REPertoire D'ENTREPRISES NATIONAL A DES FINS
STATISTIQUES**

II.1. Mise en place d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques

La mise en place d'un répertoire d'entreprises à des fins statistiques est un processus long et délicat lorsque nous voulons disposer des informations de qualité et surtout quand il s'agit d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. Le schéma 1 ci dessous présente les différentes étapes de création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques.

Schéma 1: Etapes de création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques



II.1.1. Elaboration d'un plan de travail pour la création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques

Il s'agit de mettre en place un chronogramme d'activités qui prend en compte toutes les étapes depuis la recherche des sources jusqu'à la constitution d'un répertoire minimal. Le calendrier de création doit être assez large, susceptible d'être modifié en cas de difficultés imprévues et avoir un objectif de réalisation raisonnable. Il est recommandé de prendre assez de temps pour construire le répertoire minimal ; cela permet de partir sur de bonnes bases pour sa gestion c'est-à-dire pour les mises à jour ultérieures.

II.1.2. Définition du champ et des unités à répertorier

Le répertoire d'entreprises à des fins statistiques peut couvrir tout le territoire national ou une partie du territoire. Le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques couvre tout le territoire national. Y sont enregistrées, toutes les unités exerçant une activité économique sur le territoire national.

En théorie, ces unités représentent les personnes morales et les personnes physiques qui ont une activité économique, qu'elles appartiennent au secteur formel ou au secteur informel, qu'elles payent ou non des impôts, qu'elles emploient ou non du personnel salarié, etc.

Dans la pratique, seront incluses dans le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques des Etats membres d'AFRISTAT, les unités économiques légales dont l'exercice de l'activité est soumis à une déclaration administrative sur le territoire national. Pour la plupart des cas, ce sont les entreprises (et leurs établissements) du secteur moderne⁴ et souvent celles classées dans le secteur informel mais ayant un volume d'activités très important et/ou employant une main d'œuvre non négligeable. Ce faisant, on ne tiendra donc pas compte des petites unités du secteur informel, elles ont peu d'influence sur les grandeurs économiques nationales.

En outre, peuvent également être prises en compte dans le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, les associations, des organisations non gouvernementales (ONG) et les autres institutions sans but lucratif (ISBL) déclarées conformément à la législation du pays.

Toutefois, dans la définition des unités à répertorier, la latitude est laissée à chaque Etat en fonction de ses objectifs et de ses moyens.

Notons que l'univers des activités économiques est celui défini par la nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA).

II.1.3. Recherche des sources de données

La connaissance des sources des données est l'étape la plus importante de la création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. Au niveau des Etats membres, les sources de données peuvent être classées en trois groupes :

- les sources détenues par des administrations et organismes publics ;
- les sources statistiques des instituts nationaux de la statistique ;
- les autres sources.

Il est important de signaler que cette méthodologie met un accent particulier sur l'utilisation des sources administratives pour la création et la gestion du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. A cet effet, nous allons développer en profondeur les différentes sources administratives qui serviront à la création et la gestion du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques dans les Etats membres.

II.1.3.1. Sources administratives

La recherche des sources consiste à identifier et à repérer les principaux organismes et administrations qui délivrent des déclarations administratives aux entreprises, en d'autres termes qui détiennent des

⁴ Par les unités du secteur moderne, il faut entendre, les unités enregistrées dans les fichiers administratifs et tenant une comptabilité formalisée selon le plan comptable en vigueur.

informations sur les entreprises. Dans le cadre de la création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, il faudra donc commencer par établir la liste de l'ensemble de ces administrations ou organismes qui détiennent les sources d'information sur les entreprises au niveau du pays ;

Ces sources sont des fichiers administratifs ou des répertoires constitués par des administrations ou des organismes publics dans le cadre de leurs missions. Il existe trois sources principales d'informations, auxquelles s'ajoutent quelques sources complémentaires importantes. Ces trois sources principales sont : le Registre du commerce, les services des Impôts et les services de la Sécurité sociale.

II.1.3.1.1. Registre du commerce

Certaines entreprises sont tenues d'être inscrites au Registre du commerce afin de pouvoir exercer. L'inscription au Registre du commerce se fait à la création de l'entreprise ou de l'un de ses établissements secondaires. Cette inscription se fait avec le dépôt des statuts de l'entreprise, la déclaration de sa raison sociale, l'énumération de ses dirigeants (nom, prénom, date et lieu de naissance), la déclaration de l'activité (ou des activités) qui va (vont) être réalisée(s), l'indication des adresses postale et géographique, du nombre de salariés prévus, ainsi que d'autres renseignements. Souvent, tous les établissements secondaires sont inscrits, en plus de l'entreprise et son siège social.

Cette inscription donne lieu à l'attribution d'un numéro d'identification. Ce numéro est souvent significatif, notamment avec un code indiquant la localité d'implantation du siège de l'entreprise et, parfois, un code précisant la catégorie juridique.

En principe, la modification de certains renseignements doit faire l'objet d'une déclaration modificative (cela concerne en particulier le champ des activités réalisées, s'il est différent de la déclaration initiale, l'adresse postale, l'adresse géographique). Doivent être déclarées également les fermetures d'établissements ainsi que la cessation d'activité de l'entreprise.

L'administration qui décide de l'inscription est souvent le tribunal de commerce, parfois un autre tribunal, ou la chambre de commerce.

Le Registre du commerce a l'avantage d'être quasiment complet sur le champ des entreprises qui doivent s'y inscrire. En effet, l'attestation d'inscription et le numéro d'identification qu'il délivre sont régulièrement demandés dans les opérations courantes des entreprises avec d'autres administrations. Il demeure néanmoins une source fiable pour les créations des nouvelles entreprises et leurs établissements.

II.1.3.1.2 Services des impôts

Au niveau des Etats membres d'AFRISTAT, deux sources peuvent exister dans les services des impôts : le répertoire des contribuables et le fichier des déclarations statistiques et fiscales (DSF).

II.1.3.1.2.1. Répertoire des contribuables

Lors de sa création, après s'être inscrite au registre du commerce, une entreprise doit se faire répertorier au niveau du service des impôts. Pour pouvoir donner suite à la demande de l'entreprise, le service des impôts exige une attestation d'inscription au registre du commerce.

Le service des impôts dispose d'un répertoire des contribuables qui rassemble les renseignements utiles à l'administration fiscale pour la réalisation de sa mission. Il s'agit des caractéristiques d'identification de l'entreprise (raison sociale, sigle, etc.), la catégorie juridique, l'adresse géographique, l'adresse postale), des indications sur l'activité, les impôts auxquels l'entreprise est soumise (impôt sur les sociétés, TVA, etc.) et les catégories des états financiers qu'elle doit remplir (Déclaration statistique et fiscale normale, allégée, etc.) ainsi que d'autres informations comme le nombre de salariés, etc. qui sont rarement contrôlées parce qu'elles ne sont pas utiles aux agents des impôts pour l'exercice de leur mission.

Chaque entreprise (contribuable) de ce répertoire possède un numéro d'identification fiscale. Ce numéro, différent du numéro du registre du commerce, est souvent significatif, notamment avec un code indiquant la recette des impôts en relation avec l'entreprise et, parfois, d'autres codes précisant le (ou les) type(s) d'imposition.

II.1.3.1.2.2. Fichier des déclarations statistiques et fiscales (DSF)

Ce fichier est établi suite à la réception des DSF. Il comprend toutes les informations indiquées sur les DSF et leurs annexes. Il est vérifié par le service des impôts pour les données nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le fichier des DSF rassemble les données de toutes les entreprises taxables, qui sont obligées de remplir ces états financiers et qui ont été actives au cours d'une année. Les DSF contiennent la plupart des informations pour la mise en place du répertoire minimal. Elles sont par conséquent intéressantes pour la création et la mise à jour du répertoire d'entreprises national utilisé à des fins statistiques.

Signalons que les instituts nationaux de statistique (INS) de la plupart des Etats membres d'AFRISTAT reçoivent, chaque année, des copies des états financiers des entreprises (DSF) provenant soit des services des impôts, soit des entreprises elles mêmes (selon les dispositions en vigueur dans le pays). Ses documents sont saisis dans les services compétents des INS.

II.1.3.1.3. Service de la sécurité sociale

Au niveau des services de la sécurité sociale des Etats membres d'AFRISTAT, on trouve le répertoire des entreprises employeuses du personnel salarié, versant à cet effet des contributions sociales des salariés.

Ce répertoire rassemble les informations sur les entreprises utiles à la Sécurité sociale pour la réalisation de sa mission à savoir les caractéristiques d'identification de l'entreprise (nom, prénom, raison sociale, sigle, catégorie juridique, adresse postale, etc.) et des indications sur l'activité et le nombre de salariés.

Chaque entreprise du répertoire dispose d'un numéro d'identification qui est différent du numéro du Registre du commerce et du numéro fiscal. Ce numéro est souvent significatif, notamment avec un code indiquant l'administration locale où sont réglées les cotisations sociales. Il peut également contenir les associations ou autres organismes non taxables qui emploient du personnel local salarié.

Ce répertoire est intéressant pour la création et la mise à jour du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques en complément des informations provenant des sources fiscales ou pour améliorer celles-ci, mais, surtout, pour obtenir une information à jour du nombre de salariés.

II.1.3.1.4. Autres sources administratives importantes

Ces sources sont détenues par certaines administrations et organismes professionnels, soit pour enregistrer des transactions spécifiques, soit pour rassembler les unités autorisées à pratiquer une activité spécifique.

Ces sources ont généralement un champ limité et sont plus ou moins bien gérées⁵. Elles sont cependant très utiles pour compléter ou améliorer les informations venant des trois sources principales, notamment en ce qui concerne les adresses et l'activité principale.

On peut citer notamment :

- les répertoires de la douane qui concernent les importateurs, les exportateurs, etc. ;
- les répertoires des organismes délivrant des autorisations d'exercer à certaines professions (ordre des médecins, des avocats, etc.) ;
- les répertoires de certains ministères, autorités régionales ou locales qui autorisent telle ou telle unité à exercer une activité à un endroit donné.

⁵ Rappelons qu'une source est généralement bien gérée pour les informations qui permettent à son détenteur d'accomplir son travail. La gestion des autres informations laisse souvent à désirer.

II.1.3.1.5. Avantages et limites des sources administratives

Les sources administratives ont l'avantage de fournir des informations intéressantes et peu coûteuses. Cependant, pour les travaux relatifs à la création et à la gestion d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, ces sources, prises individuellement, peuvent avoir un certain nombre de désavantages, susceptible de limiter leur usage :

- les répertoires sont construits pour la réglementation ou l'opération administrative concernée, qui ne peut concerner qu'une partie de la population et non sa totalité (le fichier de la Sécurité sociale ne contient que les entreprises et les établissements qui ont des salariés ; le répertoire des impôts ne contient que les entreprises taxables, etc.) ;
- les répertoires ne sont mis à jour que pour les variables d'intérêt pour l'administration ou l'organisme concerné (l'activité connue lors de la création d'une entreprise est, souvent laissée telle quelle au cours du temps) ;
- les répertoires sont souvent gérés de façon décentralisée dans les différentes circonscriptions administratives, sans parfois qu'un répertoire de l'ensemble des circonscriptions soit constitué ;
- certains répertoires sont gérés uniquement sur support papier (ceci va souvent de pair avec une gestion décentralisée dans chaque circonscription administrative).

Encadré 2: Résumé sur les sources administratives

En résumé, dans le cadre de la création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques à partir des sources administratives, les sources qui seront principalement examinées proviennent des services des impôts et de la Sécurité sociale. Ces sources majeures ont l'avantage d'être, en principe, exhaustives sur leur champ et sont mises à jour au moins annuellement, voire infra-annuellement. On pourra également travailler avec le registre du commerce, pour construire le répertoire s'il est correctement géré et mis à jour ou, tout au moins, pour procéder à certaines vérifications.

Pour des contrôles particuliers, on pourra faire appel à des sources de champ restreint, comme les répertoires des douanes ou les répertoires des organismes qui donnent les autorisations d'exercer certaines professions.

Pour le cas des autres institutions sans but lucratif, il faudra examiner si ces dernières font des déclarations à la sécurité sociale pour le personnel salarié local, et vérifier auprès de quelle administration nationale, régionale ou locale, leur autorisation préalable d'exercer est soumise, puis se rapprocher de cette autorité pour se procurer les fichiers.

II.1.3.2. Sources statistiques : Recensement des unités économiques

Le recensement des unités économiques est généralement réalisé par les instituts nationaux de statistique. Il consiste à repérer et à collecter des informations sur les diverses unités où s'exerce une activité économique sur une partie donnée du territoire national ou sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une opération coûteuse qu'on ne mettra en œuvre que si les sources administratives sont réellement déficientes.

La procédure utilisée pour le recensement des unités économiques est comparable à celle d'un recensement de la population. Il se déroule, pour ce qui concerne la création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, en deux phases : une phase de repérage et une phase de collecte.

II.1.3.2.1. Phase de repérage

C'est la première phase qui consiste, tout d'abord, à diviser le territoire à recenser en portions relativement équilibrées en ce qui concerne le travail à réaliser par l'agent recenseur (on peut éventuellement utiliser le travail de découpage en districts et îlots du recensement général de la population et de l'habitat). L'agent recenseur visite alors systématiquement, dans chaque zone, tous les bâtiments et identifie ceux abritant des unités de production. Il enregistre dans la fiche de repérage tous les lieux où une activité (économique) est réalisée, en interrogeant (sans aller en profondeur) les occupants des bâtiments repérés ou des personnes du voisinage. Il obtient un certain nombre d'informations sur l'unité qu'il enregistre dans la fiche de repérage.

Ces informations sont principalement :

- la raison sociale/ nom et le sigle de l'unité de production repérée ;
- l'adresse géographique aussi détaillée que possible permettant de retrouver l'unité concernée (éventuellement l'étage, le numéro de l'appartement, etc. où se trouve l'unité) et le numéro de téléphone ;
- l'activité principale de l'unité ;
- la forme juridique de l'unité ci possible ;
- les horaires de service au sein de l'unité et la disponibilité du (des) dirigeant(s) de l'unité. L'agent pourra éventuellement négocier un rendez vous pour de la seconde phase.

II.1.3.2. Phase de collecte

C'est la seconde phase qui consiste tout d'abord à reclasser les unités repérées puis à mettre en place un programme de visites par des enquêteurs des unités repérées.

Les enquêteurs rendent visite aux unités repérées lors de la première phase et enregistre à partir d'un questionnaire l'ensemble des informations recherchées en interrogeant directement la personne responsable de l'unité. Ces informations peuvent être les suivantes :

- la raison sociale/ nom et le sigle de l'unité ;
- l'adresse géographique, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'E-mail ;
- nom, prénom, numéro de téléphone, l'E-mail de la personne responsable ;
- l'activité principale et les activités secondaires exercées par l'unité ;
- existence des établissements (adresse géographique de chaque établissement, activité, etc.);
- nombre de personnes employées dans l'unité;
- chiffre d'affaires pour les unités économiques actives exploitantes ;
- Etc.

Bien entendu, les informations citées ci-dessus ne sont pas limitatives. Toutefois, le nombre d'informations à ajouter doit tenir compte de la facilité de leur obtention et de l'intérêt que représentent ces informations.

Pour répondre également au besoin de mise en place ou de rénovation de l'indice de la production industrielle, des informations additionnelles sur les différents produits fabriqués ou transformés (ventes annuelles hors taxes, quantités et valeurs annuelles trimestrielles produites, etc.) pourront être ajoutées, pour les unités industrielles.

II.1.3.3. Autres sources

Il s'agit de différentes sources publiques ou privées souvent de champ limité disposant de quelques informations utiles pour un certain nombre de vérifications sur la vie ou la disparition des entreprises et autres informations les concernant, notamment l'activité principale.

Sans être exhaustif, on peut citer :

- les annuaires des associations professionnelles ;
- la presse économique : la lecture continue de la presse permet également d'avoir des informations utiles.

II.1.4. Création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques à partir des sources administratives

Le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques est généralement logé au sein de l'institut national de statistique (INS), chargé de sa gestion. Cependant, une autre administration nationale peut jouer ce rôle suivant les pratiques nationales.

II.1.4.1. Contact avec les détenteurs des sources

Une fois que la liste exhaustive des sources de données est établie, un contact préliminaire avec les administrations et organismes détenteurs de ces sources est nécessaire. C'est une action importante dans la création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. Ce premier contact doit permettre d'obtenir les informations sur la nature et le contenu de la source de façon à décider ultérieurement de son utilisation ou non. Il s'agit donc de discuter avec les détenteurs des sources s'ils peuvent être à la disposition de l'INS des sources. Les discussions pourront porter sur les points suivants :

- les obstacles légaux susceptibles d'empêcher la transmission des informations ;
- les prestations que le gestionnaire du répertoire pourrait fournir au détenteur de la source en échange de la transmission des informations.

Les détenteurs des sources sont souvent réticents pour transmettre les informations. Il faudra donc se montrer persuasif en leur expliquant ce qu'on veut en faire et enfin leur proposer des services d'amélioration en compensation.

Il est clair que la source sera plus facilement transmise si une prestation visant à l'améliorer est fournie en retour. Comme par exemple, l'amélioration de certains renseignements inclus dans la source (dans la limite du respect du secret statistique) ou la mise sur support informatique d'un fichier ou d'un répertoire tenu sous forme papier par les détenteurs.

II.1.4.2. Evaluation de la qualité de la source

Il est important de signaler que les sources administratives n'ont pas été établies pour servir de création d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, mais pour les besoins propres de leurs détenteurs le cadre de leurs missions. Ainsi, avant d'utiliser ces sources pour créer le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, il faut d'abord procéder à une évaluation de leur qualité eu égard à l'utilisation qu'on veut en faire.

L'évaluation se fait sur la description de la source puis sur sa qualité :

- **Description de la source**

Pour la description de la source, les points suivants peuvent être abordés :

- la couverture de la source ;
- l'objet pour laquelle la source est constituée ;
- le type de gestion de la source (gestion centralisée ou décentralisée) ;
- le support de gestion de la source (informatique ou sur papier).

- **Qualité de la source**

Pour la qualité de la source, les critères suivants sont utilisés :

- l'exhaustivité de la source sur son champ de couverture ;
- l'inexistence des doublons et d'omissions ;
- la régularité des mises à jour ;
- le faible taux de faux actifs (faible taux d'unités déclarées actives alors qu'elles sont en cessation).

Une fois que l'évaluation de la qualité de la source est terminée, l'on peut décider de son utilisation⁶ ou non pour la création ou la mise à jour du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. Si la source doit être utilisée, les informations qui permettront de créer le répertoire à partir de la source sont alors déterminées. En outre, il faut également définir les procédures de vérification et de correction à réaliser lors de l'utilisation régulière de la source.

⁶ Une source jugée de mauvaise qualité n'est pas forcément à rejeter notamment si les moyens à mettre en œuvre pour son amélioration ne sont pas trop grands.

II.1.4.3. Définition des variables à répertoire

Les variables qui doivent faire partie du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques sont celles dont on a un besoin d'information. Le choix des variables doit également être guidé par la disponibilité régulière de l'information auprès des sources.

Un nombre limité (minimum) de variables, dans un premier temps, provenant des sources (le plus souvent les sources administratives) est recommandé pour la création d'un répertoire minimal. Ces variables, presque obligatoires, correspondent aux variables d'identification et de classement. Pour les unités économiques actives exploitantes, ce sont les variables suivantes :

II.1.4.3.1. Pour les entreprises

- **Variables d'identification**

- Numéro d'identification (numéro d'identification statistique, numéro du registre du commerce, numéro d'identification fiscale, numéro de la sécurité sociale) ;
- Raison sociale (pour les sociétés)/Nom, prénom (pour les personnes physiques) ;
- Forme juridique ;
- Adresse postale ;
- Adresse géographique du siège (elle doit être renseignée de façon à pouvoir facilement retrouver l'unité sur le terrain), coordonnées GPS ci possible ;
- Numéros de téléphone, de fax, e-mail, etc.

- **les variables de classement**

- Chiffre d'affaires au cours d'une période donnée (de préférence l'année) (pour les unités économiques actives exploitantes) ;
- Nombre d'employés au cours d'une période donnée (de préférence l'année) ;
- Activité principale codifiée.

Les variables de classement permettent de classer les entreprises dans une strate de taille ou d'activité lors des enquêtes auprès des entreprises.

II.1.4.3.2. Pour les établissements

- **Variables d'identification**

- Numéro d'identification (numéros d'identification de l'entreprise mère à laquelle il appartient, numéro d'identification de l'établissement) ;
- Raison sociale (pour les sociétés)/Nom, prénom (pour les personnes physiques) ;
- Adresse postale ;
- Adresse géographique, coordonnées GPS ci possible ;
- Numéros de téléphone, de fax, e-mail, etc.

- **les variables de classement**

- Nombre d'employés au cours d'une période donnée (de préférence l'année) ;
- Activité principale codifiée.

Il est indispensable de disposer d'une variable qui permet de suivre d'une période à une autre l'état d'activité des unités économiques. Il s'agit de la variable « Etat d'activité » qui a les modalités suivantes :

- 1 = **en activité** (ce qui traduit que l'unité est en activité au cours de la période considérée) ;
- 2 = **en sommeil** (ce qui traduit que l'unité a arrêté momentanément ces activités au cours de la période considérée) ;
- 3 = **en cessation** (ce qui traduit que l'unité a arrêté définitivement ces activités au cours de la période).

En outre, il est également souhaitable d'ajouter au répertoire minimal les variables démographiques. Il s'agit de la date de création de l'unité, la date de début d'activité et la date de cessation d'activité.

II.1.4.4. Mise en place du répertoire minimal

Une fois que les sources sont retenues et les variables à répertorier définies, il reste à mettre en place le répertoire minimal. Il est mis en place à partir de l'appariement des listes des entreprises provenant des différentes sources. Pour chaque entreprise, les variables répertoriées sont renseignées et ses établissements sont également enregistrés.

Ce répertoire minimal doit répondre aux besoins des utilisateurs (unités, champ couvert et variables retenus) et provient pour l'essentiel des sources administratives. Il doit être mis à jour régulièrement en fonction de la mise à jour des sources administratives.

II.1.4.5. Définition des variables supplémentaires et finalisation du répertoire

En tenant compte des différents facteurs qui sont l'utilisation du répertoire et les sources des données disponibles, les besoins de l'institut national de statistique et des partenaires techniques et financiers, d'autres variables pourront être définies pour compléter celles du répertoire minimal. Il revient donc à l'INS, de finaliser la création du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques par l'ajout des variables supplémentaires. S'il n'y a pas de variables supplémentaires à ajouter, les variables d'identification et de classement du répertoire minimal suffisent.

Rappelons que le passage par le répertoire minimal n'est pas obligatoire mais recommandé surtout lorsqu'on utilise les sources administratives.

II.1.5. Création du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques à partir des sources statistiques (recensement des entreprises)

II.1.5.1. Définition des variables à répertorier

L'ensemble des besoins d'information pour le répertoire doit être identifié avant le lancement des deux phases (repérage et collecte) du recensement. Une multitude de variables pourra être définies en fonction des objectifs et de l'utilisation qui sera faite. Les variables à répertorier à définir doivent avant tout être simple et surtout facile à renseigner. Aux variables d'identification et de classement (qui sont obligatoires), s'ajoutent d'autres variables supplémentaires en tenant compte des besoins spécifiques.

II.1.5.2. Elaboration du questionnaire

Une fois les variables définies, elles sont reportées sur un questionnaire qui servira lors de la phase de collecte. Le questionnaire ne doit pas être lourd (plusieurs pages, de nombreux tableaux à remplir) ; par contre il doit être léger avec une architecture simple. Les entreprises doivent être à l'aise lors du remplissage. Il doit être accompagné d'un guide de remplissage contenant une description de chaque question.

Il est important de veiller à ce que tous les besoins du répertoire soient bien pris en compte dans le questionnaire.

II.1.5.3. Collecte et traitement des données

La collecte des données auprès des entreprises peut durer des mois, ceci en fonction du tissu économique, du type d'unités à répertorier et du fait qu'il s'agit d'une collecte nationale. L'agent enquêteur doit veiller aux informations portant sur l'identification des entreprises et celles permettant de les classer dans une strate de taille ou d'activités. Ce sont des informations obligatoires qu'on doit trouver dans un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques.

Le traitement des données consistera à extraire l'ensemble des besoins du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. Il s'agit la liste des entreprises recensées et l'ensemble de leurs caractéristiques.

II.1.5.4. Mise en place du répertoire

A partir de la liste des entreprises recensées et l'ensemble de leurs caractéristiques, on met en place le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques.

A ce niveau, l'ensemble des besoins du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques est disponible, le passage par le répertoire minimal puis ensuite la définition des variables supplémentaires n'est plus nécessaire. Cependant, la gestion de ce répertoire (mis en place à partir d'un recensement) ne pourra pas être bien garantie si certains besoins (définis au cours du recensement) ne peuvent pas être couverts par les sources administratives. Il faudra pour cela envisager des enquêtes annuelles pour le mettre à jour.

II.2. Exemples de la création du répertoire d'entreprises

II.2.1. Cas du répertoire d'entreprises du Sénégal

Le système d'information sur les entreprises, mis en place à l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) du Sénégal est notamment composé :

- d'un centre unique de collecte de l'information (CUCI) ;
- d'un répertoire national des entreprises et associations (RNEA).

Un dispositif d'immatriculation a été institué avec le numéro d'identification national des entreprises et associations (NINEA).

On distingue deux types de répertoires d'entreprises : le répertoire national des entreprises et associations (RNEA) et le répertoire statistique d'entreprises appelé répertoire CUCI.

1. Champ du répertoire et unités répertoriées

- Sont enregistrées dans le répertoire national des entreprises et associations (RNEA) :
 - les entreprises et leurs établissements exerçant une activité sur le territoire national quel que soit leur forme, leur statut juridique, leur origine ;
 - les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées ;
 - les syndicats professionnels et les partis politiques qui sont immatriculés de manière unique, à l'aide d'un identifiant commun à tous les organismes.
- Sont enregistrées dans le répertoire statistique d'entreprise CUCI, les entreprises du secteur moderne. Le champ couvert est celui des sociétés et quasi sociétés non financières

Pour la suite, cet exemple traitera uniquement du répertoire statistique d'entreprise CUCI.

2. Sources de données

C'est le fichier des déclarations statistiques et fiscales des services des impôts. Des copies (en version papier) de ces déclarations qui sont envoyées à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui procède à la saisie des informations.

3. Variables du répertoire

Au niveau du répertoire statistique d'entreprises CUCI, les entreprises sont identifiées par un numéro unique d'identification communément appelé numéro CUCI (N° CUCI) comprenant six (6) chiffres et une lettre clé.

Les variables suivies, issues des états financiers, sont regroupées en 4 blocs :

- Identification administrative et physique
 - Numéro d'identification (NINEA et numéro du registre de commerce) ;
- Localisation
 - Raison sociale;
 - Adresse géographique (N°, rue/quartier, région, ville);
 - Autre adresse (boîte postale, téléphone, e-mail, site web) ;
 - Personne contact.
- Activité économique
 - code SYSCOA (prévu aussi pour les activités secondaires)
 - autres codes d'activité (NAEMAS, NAEMA, CITI2 et CITI3) ;
 - codes des produits NOPEMA et PRODCAR (pour les besoins de la comptabilité nationale);
 - désignation de l'activité principale.

- Statut

Une codification est appliquée quant à l'activité ou l'inactivité de l'entreprise. Elle est faite de la manière suivante :

- 0 : Inactif, fermé
- 1 : DSF déposée
- 2 : DSF non déposée mais entreprise en activité : les informations de l'année n-1 seront récupérées à l'année n ; à défaut, elles seront estimées.

NB : une entreprise peut ne pas déposer ses états financiers au CUCI alors qu'elle est active. Dans ce cas de figure, elle est considérée comme « en veilleuse », donc non fermée. Elle sera codifiée en position 2.

- Autres variables

Le chiffre d'affaires, la forme juridique, le régime fiscal, le contrôle de la société, etc.

II.2.2. Cas du répertoire d'entreprises de la Mauritanie

Dans le cadre de l'élaboration du système intégré des statistiques d'entreprises mauritaniennes (SISEM), l'Office National de la Statistique (ONS) a réalisé en février 2007, le recensement des entreprises du secteur moderne en Mauritanie.

Ce recensement avait comme principaux objectifs de mettre en place :

- une base des données quantitatives et qualitatives actualisées des entreprises du secteur moderne,
- un répertoire actualisé des entreprises industrielles du secteur moderne.

Un répertoire national d'entreprises industrielles modernes a été mis en place.

1. Champ du répertoire et unités répertoriées

Le répertoire contient l'ensemble des entreprises industrielles modernes localisées sur le territoire national au cours de la période du recensement.

Deux définitions ont été retenues pour une entreprise moderne.

La première porte sur les critères suivants :

- existence d'une comptabilité au sens du plan comptable mauritanien ;
- posséder une adresse complète (être bien localisée).

Pour la seconde, l'entreprise doit remplir au moins un des critères suivants :

- être inscrite au registre du commerce;
- être immatriculée à la Caisse nationale de sécurité sociale;
- posséder un code au niveau des impôts et/ou de la douane

Cependant, certaines unités semi-industrielles possédant du matériel d'exploitation important ont été concernées par cette opération.

2. Sources de données

Le recensement des entreprises du secteur moderne en Mauritanie de février 2007.

3. Variables du répertoire

Le répertoire national des entreprises industrielles modernes contient les variables suivantes :

- **Identification**

- Nom ou raison sociale de l'entreprise ;
- Sigle ou enseigne ;
- Numéro au registre de commerce (RC) ;
- Numéro à la Direction générale des impôts (DGI) ;
- Numéro à la Caisse national de sécurité sociale (CNSS).

- **Localisation**

- Wilaya (Région) ;
- Moughataa (Département) ;
- Quartier ;
- Adresse complémentaire ;
- Boîte postale ;
- Téléphone ;
- Télécopie, fax ;
- Email.

- **Caractéristiques**

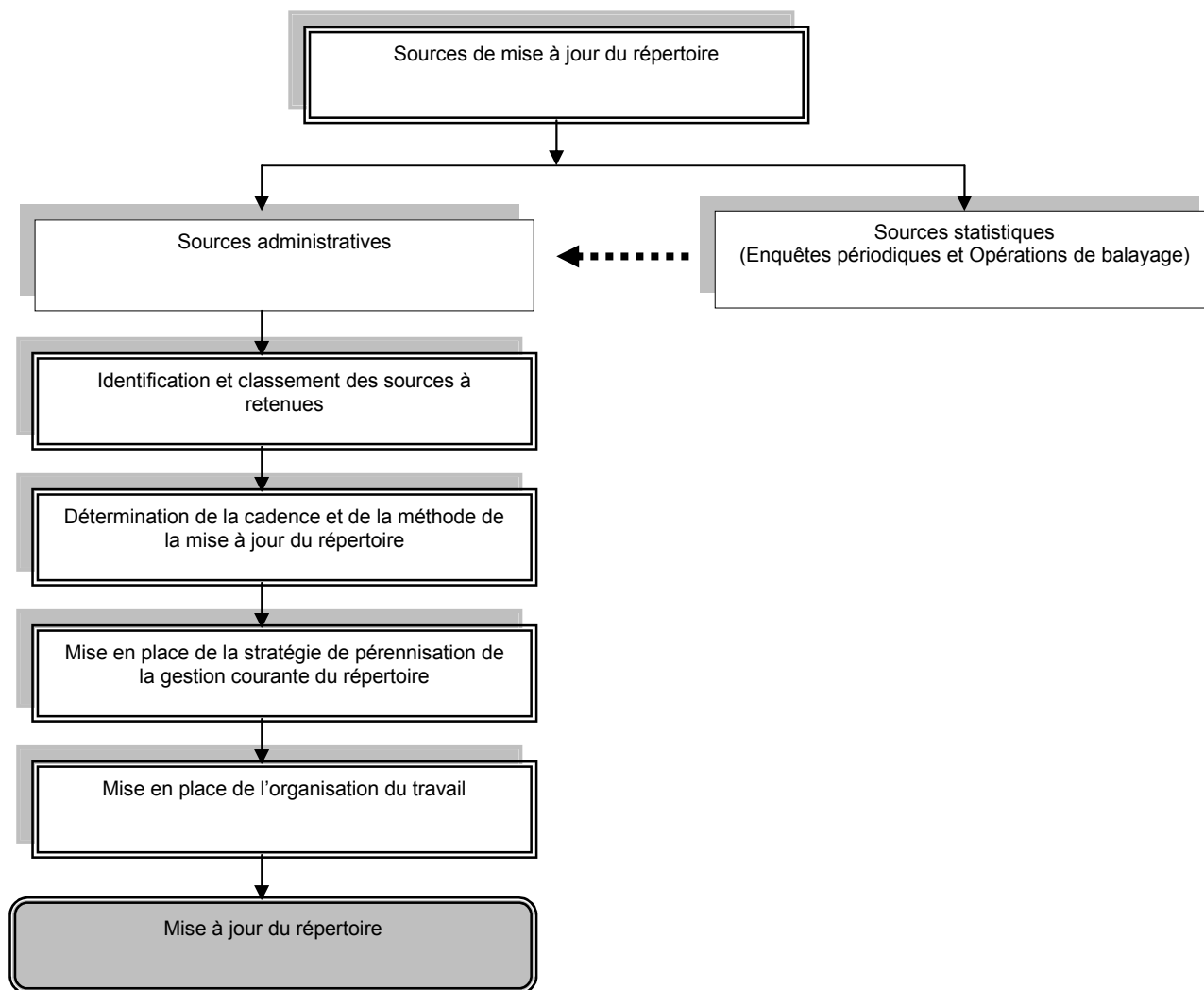
- Activité principale ;
- Activité secondaire ;
- Existence d'autres établissements
- Date de création administrative (c'est la date à partir de laquelle l'entreprise a achevé ses formalités administratives (RC, CNSS, Impôt, etc.) ;
- Date de création économique (c'est la date à partir de laquelle l'entreprise a réellement commencé ses activités économiques ;
- Forme juridique de l'entreprise ;
- Effectif salarié de l'entreprise (national permanent, national temporaire, étranger permanent, étranger temporaire)
- Chiffre d'affaires annuel

**TROISIEME PARTIE : PROCEDURES DE GESTION COURANTE
D'UN REPERTOIRE D'ENTREPRISES NATIONAL A DES FINS
STATISTIQUES**

III.1. Procédures de gestion courante d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques

Une fois que le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques est créé, il est nécessaire de définir les procédures de sa gestion courante. Le schéma ci-dessous présente les étapes à considérer dans la définition des procédures de gestion courante d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques.

Schéma 2 : Etapes de définition des procédures de gestion courante d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques.



III.1.1. Procédures de gestion courante à partir des sources administratives

III.1.1.1. Identification et classement des sources retenues

Il est important d'acquérir une connaissance approfondie de chaque source, notamment des méthodes de collecte et de validation des données, de la période de la collecte, et de l'importance relative attribuée par la source à la variable qui intéresse le répertoire. Cette connaissance permettra alors d'identifier les sources à retenir pour la gestion courante du répertoire et de les classer par ordre de priorité pour toutes les unités.

Les trois sources utilisées pour la création du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques sont généralement retenues pour sa gestion courante. Il s'agit de la source fiscale, du registre du commerce et de la sécurité sociale.

III.1.1.1.1. Source fiscale

C'est la source principale de la mise à jour du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques parce que son champ couvre le plus grand nombre d'entreprises. Il s'agit du répertoire des contribuables et/ou des DSF (ou fichier des DSF). La source fiscale est, en principe, tenue à jour régulièrement par l'administration fiscale, ne serait ce qu'en raison de l'obligation faite à toute unité économique de s'inscrire aux impôts.

Pour la gestion du répertoire, il faut essayer d'obtenir régulièrement cette source ou la liste des mises à jour qui y sont faites pour être en mesure de gérer correctement le répertoire d'entreprises créé.

Les DSF sont utilisées pour les mises à jour des informations portant sur les entreprises du secteur moderne

Néanmoins, pour vérifier ou compléter les informations provenant des impôts, il est important d'utiliser le registre du commerce et le répertoire de la sécurité sociale.

III.1.1.1.2. Registre du commerce

Pour cette source, il est souhaitable de recevoir de la part de ses détenteurs, les différentes mises à jour réalisées, c'est-à-dire les nouvelles créations d'entreprises ou d'établissements, les modifications diverses intervenues au niveau des entreprises (qui sont prévues par les textes comme devant être déclarées au registre du commerce), les cessations d'entreprises.

Cette source, si elle est bien renseignée, devrait permettre de prendre en compte la démographie des entreprises.

III.1.1.1.3. Sécurité sociale

Le répertoire de la sécurité sociale permet indirectement de détecter des créations d'entreprises à partir des engagements de salariés ainsi que des cessations d'entreprises à partir des abandons du personnel salarié.

Ainsi, le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques peut être mis à jour à partir de plusieurs sources différentes⁷. Ces sources peuvent parfois fournir des informations contradictoires pour les mêmes variables du répertoire. Il peut donc y avoir conflit entre les informations des différentes sources.

Ceci soulève la question de la source qu'il convient d'utiliser pour tel type de variables (quelle source pour quelle variable ?).

⁷ Les données provenant de sources différentes peuvent aussi couvrir des périodes différentes, années civile ou exercice financier, ce qui peut rendre difficile la mise à jour.

La connaissance approfondie de chaque source demeure le meilleur moyen de résoudre cette question.

III.1.1.1.4. Préarbitrage des sources

Lorsqu'une divergence est observée entre les sources de mise à jour du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques sur les variables d'identification et l'adresse géographique, il faut procéder à une vérification sur le terrain.

Pour les autres variables du répertoire minimal, en cas de divergence entre les sources :

- le chiffre d'affaires proviendra de la source fiscale ;
- le nombre d'employés proviendra de la sécurité sociale ;
- l'activité principale sera issue soit de ces deux sources, soit de sources annexes, soit fera l'objet de contrôles directs auprès de l'entreprise ;
- pour les autres variables, on désignera la source « maîtresse » qui fournira la « bonne » valeur en cas de conflit (cela n'empêchera pas d'interroger directement l'entreprise en cas de problèmes).

En l'absence de la source fiscale, les mises à jour du répertoire se feront à partir du registre du commerce, du répertoire de la sécurité sociale et des autres répertoires cités. Il y a cependant un risque de dégradation du répertoire, surtout en ce qui concerne les cessations des petites entreprises qui n'emploient pas de salariés. Afin de remédier à cela, on a donc intérêt à procéder à des enquêtes de balayage de façon fréquente (tous les deux ou trois ans par exemple) pour savoir ce que sont devenues les petites entreprises.

III.1.1.3. Détermination de la cadence et la méthode de mise à jour d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques

Pour un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques nouvellement créé, une gestion annuelle est souhaitable. Cependant, on peut envisager à terme une gestion infra-annuelle (par semestre ou par trimestre), avec l'accord des détenteurs des sources.

La gestion courante du répertoire consiste à faire régulièrement des mises à jour à partir des données reçues du répertoire fiscal complétées ou (vérifiées) par celles du registre du commerce et de la sécurité sociale.

Ces mises à jour à partir du registre du commerce consistent à indiquer les modifications déclarées au Registre du commerce en ce qui concerne les créations, les modifications de statut ou les cessations d'entreprises (rappelons que les entreprises ayant cessé leurs activités ne sont pas retirées du répertoire).

Les mises à jour du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques sont facilitées par l'existence d'un numéro d'identification unique des entreprises. Ce numéro permet entre autres, de faciliter l'appariement des diverses sources utilisées pour les mises à jour du répertoire d'entreprises. Il est donc important que chaque Etat membre, à terme, adopte un numéro d'identification unique des entreprises.

Pour les travaux de mises à jour du répertoire d'entreprises, deux solutions sont possibles :

- **Solution du type 1⁸**

Cette solution préconise la création du répertoire « gelé ». Il s'agit d'une copie mémorisée du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques à la fin de chaque année, c'est-à-dire au 31 décembre de chaque année. En général, tous les travaux statistiques d'une année (n) sur le répertoire d'entreprises, sont en fait réalisées le répertoire « gelé » le 31 décembre de l'année (n-1). En effet, le répertoire « gelé » de l'année (n) comprend toutes les entreprises (et tous les établissements de ces entreprises) qui ont eu une activité économique au cours de l'année (n-1) sur le territoire national. C'est comme si un « nouveau » répertoire est mis en place au début de chaque année.

⁸ C'est la méthode développée par EUROSTAT dans son manuel de recommandations sur le répertoire statistique d'entreprises

Au final, avec la solution du type 1, c'est comme s'il existait deux répertoires : le répertoire actuel où les valeurs des variables sont écrasées d'une année sur l'autre et le répertoire historique annuel qui contient les anciennes valeurs des variables pour une année donnée.

- **Solution du type 2**

Cette solution est envisageable lorsqu'on introduit, parmi les variables répertoriées, une variable relative à l'année d'exercice des activités des entreprises. Il s'agit de faire la mise à jour continue des informations reçues en indiquant « l'année » correspondante à ces informations. Les mises à jour sont donc suivies d'année en année et permettent d'obtenir une série des données pour chaque variable (quantitative). Cependant, il est important de commencer par identifier s'il n'y a pas de nouvelles entreprises et établissements qu'il faudra enregistrer dans le répertoire.

III.1.1.3.1. Mises à jour du répertoire d'entreprises : solution du type 1

La source fiscale étant la principale source de mise à jour du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, lorsqu'on dispose des nouvelles informations provenant de cette source (répertoire des contribuables et/ou les DSF), la procédure est la suivante :

- comparer les informations reçues avec celles du répertoire gelé au 31 décembre de l'année sur laquelle portent ces nouvelles informations pour détecter les mouvements des entreprises ;
- reporter dans le répertoire actuel les unités en cessation, les modifications faites sur les entreprises et les unités nouvellement créées ;
- renseigner les variables du répertoire actuel ;
- procéder ensuite, au 31 décembre, à la création du nouveau répertoire « gelé ».

Il est important d'indiquer que la photographie du répertoire faite à la fin de chaque année (au 31 décembre) permet de voir comment la population et la structure des entreprises a évolué (nombre d'unités économiques par région, activités, nombre de personnes occupées, de chiffre d'affaires, etc.).

III.1.1.3.2. Mises à jour du répertoire d'entreprises : solution du type 2

Lorsqu'on dispose des nouvelles informations provenant de la source fiscale, la procédure est la suivante :

- commencer par identifier s'il n'y a pas de nouvelles entreprises et établissements qu'il faudra enregistrer dans le répertoire ; ceci en comparant la liste des entreprises du répertoire avec celle provenant de la source fiscale ;
- faire la mise à jour des variables en indiquant l'année des données ;
- reporter dans le répertoire les unités en cessation, les unités nouvellement créées ainsi que toutes les modifications faites sur les unités.

Pour les deux types de méthode de mise à jour, les informations du registre du commerce et de la sécurité sociale pourront être utilisées pour compléter et/ou vérifier celles de la source fiscale.

III.1.1.4. Mise en place de la stratégie de pérennisation de la gestion courante du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques

Cette stratégie passe par un dernier contact avec les détenteurs des sources. Ce contact est extrêmement important pour la pérennité de la gestion du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. Il s'agit de garantir de la part des détenteurs qu'ils envoient régulièrement les sources dans leur totalité ou leurs mises à jour à une cadence régulière (annuelle ou infra-annuelle).

Les discussions doivent avoir lieu à un haut niveau hiérarchique pour aboutir à un protocole de collaboration ou à une convention pluriannuelle ou mieux, à un texte réglementaire fixant les droits et obligations du détenteur de la source et de l'institut national de la statistique.

La convention devra préciser :

- ce que fournit le détenteur de la source (un fichier global et/ou des mises à jour) ;
- le support de transmission des données ;

- la cadence de transmission des données ;
- la description de l'utilisation des données fournies par l'institut national de la statistique ;
- l'engagement de l'institut national de la statistique à respecter les règles de confidentialité et/ou le secret (secret fiscal par exemple) ;
- les prestations de services fournies en retour par l'institut national de la statistique au détenteur de la source.

III.1.1.5. Mise en place de l'organisation du travail pour la gestion courante du répertoire

L'organisation du travail pour la gestion courante du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques dépend de l'organisation interne de l'institut national de la statistique de chaque Etats membre. La mise en place de cette organisation doit prendre en compte le personnel, le matériel et le logiciel nécessaire pour assurer la gestion courante du répertoire d'entreprises. Le personnel doit être formé aux opérations courantes de gestion du répertoire et à l'utilisation du logiciel. Il doit assurer de façon régulière les mises à jour.

Quant au logiciel, le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques devra être développé et géré à partir d'un logiciel du type SGBD (Système de gestion des bases de données). Le logiciel Microsoft Access paraît actuellement le mieux adapté aux spécificités des Etats membres, les outils libres tels que MySQL peuvent être également utilisés.

L'organisation du travail pour la gestion courante doit être prévue à l'avance pour qu'elle soit fonctionnelle dès que l'opération de création du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques aura été terminée.

III.1.2. Gestion courante à partir des sources statistiques

Les recensements des unités économiques est la source statistique idéale pour mettre à jour le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. Cependant, il est difficile, sauf si le budget le permet, de réaliser les recensements des unités économiques chaque année ou chaque deux ans. Le délai minimal recommandé entre deux recensements est de cinq ans. Il est donc impossible, si on veut disposer d'un répertoire d'entreprises national à des statistiques régulièrement à jour, de retenir le recensement comme source de mise à jour.

Les sources statistiques retenues⁹ pour la gestion courante d'un répertoire d'entreprises sont les enquêtes périodiques auprès des entreprises et les opérations de balayage.

III.1.2.1. Enquêtes périodiques auprès des entreprises

Pour assurer la mise à jour régulière du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, ces enquêtes combinent les informations provenant des sources administratives afin de réduire le champ et le nombre des unités à enquêter. En effet, les entreprises à enquêter sont celles qui n'ont aucun écho d'activité n'ont été reçu au cours de l'année. Il s'agit par exemple des entreprises qui n'ont pas déposé leur DSF alors qu'ils sont en activité. Ces enquêtes doivent être menées de façon annuelle.

III.1.2.2. Enquêtes de balayage

Les enquêtes de balayage sont très importantes et sont utilisées pour deux raisons :

- vérifier si les informations incluses dans le répertoire d'entreprises sont encore à jour. Il s'agit principalement de vérifier :
 - si une entreprise ou un établissement est toujours en activité ;
 - si l'adresse géographique est correcte ;
 - si l'activité principale n'a pas changé.

Lors de ces enquêtes de balayage, il est possible de vérifier d'autres variables, telles que le numéro de téléphone, l'adresse postale, l'e-mail, le chiffre d'affaire de la période donnée, le nombre de salariés, etc.

⁹ Lorsqu'un répertoire d'entreprises existe, les résultats d'un recensement des unités économiques peuvent également être utilisés pour l'actualiser.

- revoir le répertoire d'entreprises en totalité sur une portion du territoire national.

A ce niveau, ces enquêtes de balayage sont tout à fait comparables au recensement des unités économiques mais qui serait restreint à une portion du territoire national.

III.1.2.1.1. Processus de mise en œuvre des enquêtes de balayage

Les enquêtes de balayage débutent par l'établissement de la liste des entreprises à contrôler et des variables à vérifier. En théorie, les enquêteurs sont mandatés sur le terrain pour contrôler l'ensemble des entreprises de la liste. Cependant, au regard du coût de ce travail ; il faut tenter au mieux de minimiser son ampleur en utilisant l'information des différentes sources existantes.

Par exemple :

- l'entreprise ayant rempli une DSF est certainement en activité ;
- l'établissement figure dans une autre source fiable à la même adresse que dans le répertoire et sous une rubrique d'activité qui couvre l'activité principale du répertoire ; l'établissement est donc en activité, son adresse dans le répertoire est correcte et son activité n'a pas changé (ou, si elle a changé, c'est un changement mineur) ; il ne semble pas nécessaire de faire un travail de terrain à son sujet ;
- etc.

Suite à cette première opération d'identification, on obtient une nouvelle liste d'unités à enquêter sur le terrain. Cette nouvelle liste peut être encore restreinte en essayant de contacter certaines unités par téléphone. En définitive, il va subsister une liste réduite d'unités qu'il faudra enquêter sur le terrain. Ce travail d'investigation « au bureau » peut paraître fastidieux, mais participe à la minimisation des coûts qu'aurait nécessité la réalisation d'enquêtes sur le terrain pour l'ensemble des unités.

III.1.2.1.2. Périodicité des enquêtes de balayage

Les opérations de balayage peuvent avoir lieu chaque année sur une partie du répertoire. Il est souhaitable de réaliser des opérations de balayage tous les ans, en consacrant par exemple une année à la moitié des entreprises et l'année suivante à l'autre moitié, ou encore une année à la moitié des régions et l'autre année à l'autre moitié, etc. Elles peuvent également avoir lieu tous les deux ans.

Les enquêtes de balayage sont recommandées même si le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques est mis à jour à partir des sources administratives. Il est nécessaire de prévoir un budget conséquent pour garantir la réalisation de ces enquêtes.

III.2. Exemple de la gestion courante d'un répertoire d'entreprises : cas du répertoire d'entreprises du Sénégal

1. Dispositif humain et matériel de gestion du répertoire d'entreprises

Le Bureau des statistiques d'entreprises et du répertoire (BSER) est chargé de la tenue du répertoire.

Ce bureau comprend:

- un chef de bureau ;
- deux agents chargés de la vérification des DSF déposées et un agent chargé de la relance ;
- un agent assurant les tâches informatiques ;
- six agents de saisie des DSF.

Chaque agent du BSER dispose d'un ordinateur connecté au réseau local. La saisie des DSF est faite en parallèle et alimente directement la base de données de l'application.

2. Processus de mise à jour du répertoire

La réception de la DSF fait l'objet d'une vérification exhaustive avant la remise d'un accusé de réception attestant la recevabilité ou non du document. La mise à jour des variables s'effectue selon le type d'états financiers déposés :

- DSF d'une nouvelle société : un nouveau numéro d'identification (N° du CUCI) est attribué.
- DSF d'une société existante :
 - le même numéro d'identification (N° du CUCI) est rapporté et les changements éventuels sur les différentes variables du répertoire sont mis à jour ;
 - d'autres variables du répertoire sont aussitôt renseignées comme l'année de création, l'année de cessation de l'activité, les observations générales sur l'entreprise, le remplissage des tableaux 12 et 13 des DSF (pour les unités industrielles), le suivi des réceptions par année et la date de dépôt des DSF (chaque année au plus tard le 30 avril).

Une fois ces contrôles et mises à jour effectués, les DSF sont remises au service chargé de la saisie.

3. Application informatique

Initialement le répertoire était géré sur Microsoft Excel et actuellement, il est géré au moyen de Microsoft Access.

Toutefois, il n'est constitué que d'une table et ne tire pas pleinement profit des fonctionnalités de ce logiciel du système de gestion des bases de données (SGBD).

QUATRIEME PARTIE : EVALUATION DE LA QUALITE D'UN REPertoire D'ENTREPRISES

Cette partie aborde de façon globale, l'évaluation de la qualité d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. En effet, il est important que l'on puisse à des périodes régulières évaluer la qualité du répertoire d'entreprises que l'on gère.

La qualité d'un produit ne se mesure pas dans l'absolu, mais en fonction de son utilité pour ses divers utilisateurs. Les utilisateurs doivent savoir et reconnaître que le produit n'est pas forcément parfait, mais qu'en fonction des indicateurs de qualité fournis par le producteur, le produit répond correctement à leurs besoins. En outre, ils doivent être assurés que le producteur s'attache continûment à l'amélioration de la qualité.

IV.1. Besoins des utilisateurs sur la qualité d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques

La première étape de la détermination de la qualité du répertoire consiste donc à identifier les utilisateurs et à évaluer leur importance relative. Généralement, les organismes, les instituts nationaux de statistique et les autres administrations sont les plus grands utilisateurs des données du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques et sont considérés comme les utilisateurs officiels. Les utilisateurs du secteur privé sont relativement moins importants et sont considérés comme des utilisateurs occasionnels.

Il a été énuméré dans la partie « Généralités » les principales utilisations du répertoire d'entreprises à des fins statistiques. Pour ces différents usages, les utilisateurs ont des exigences qui peuvent se traduire ainsi, en termes de qualité selon les différentes caractéristiques :

- le répertoire comprend toutes les unités qui devraient normalement s'y trouver ;
- le répertoire est caractérisé par la fraîcheur des informations qu'il contient ;
- les informations sur les unités répertoriées sont fiables ;
- le répertoire a une structure facilement compréhensible par ses utilisateurs ;
- le répertoire est facilement accessible par ses utilisateurs ;
- le répertoire ne comprend pas deux (ou plus de deux) fois la même unité.

Il y a donc deux niveaux de qualité pour le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques :

- un niveau global qui concerne la fraîcheur générale des informations, l'accessibilité par les utilisateurs, l'exhaustivité des unités et la non redondance ;
- un niveau individuel correspondant à la validité des informations relatives à chaque unité.

En ce qui concerne la validité des informations relatives à chaque unité, les utilisateurs (en particulier les statisticiens) sont particulièrement attachés aux points suivants :

- la bonne identification de l'unité ;
- la fiabilité des identifiants de l'unité dans les fichiers et répertoires administratifs principaux (impôts, sécurité sociale, etc.) ;
- la validité de l'adresse géographique de l'unité ;
- la validité du classement de l'unité ;
- la validité du code d'activité économique principale (et éventuellement, des codes des activités secondaires importantes).

IV.2. Indicateurs de qualité

A partir des besoins des utilisateurs en matière de qualité, un certain nombre d'indicateurs sont construits pour mesurer les efforts consentis par le gestionnaire du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques pour améliorer sa qualité. Ces indicateurs sont mesurables régulièrement et correspondent à un (ou plusieurs) besoin(s) de qualité de la part des utilisateurs. Ceux qui paraissent les plus pertinents, eu égard aux besoins prioritaires des utilisateurs et aux opérations d'amélioration qu'il est possible de réaliser, sont :

- le taux de faux actifs : les faux actifs sont les unités qu'on considère comme actives dans le répertoire alors qu'elles ont cessé leur activité ;
- le taux de doublons : les doublons sont des unités qui se retrouvent plusieurs fois dans le répertoire, sans que le gestionnaire n'y prenne attention ;
- le taux de satisfaction des utilisateurs ;

- le taux de conformité des enregistrements : lié à la validité des informations relatives à chaque unité ;
- le taux d'enregistrement d'unités créées au cours de l'année (n) : ce taux exprime la prise en compte des unités créées au cours de l'année (n) dans le répertoire avant la fin de l'année (n+1).

Une des recommandations pour l'évaluation de la qualité d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, est de retenir avec les utilisateurs au moins deux (2) indicateurs pertinents et de faire la publication de ces indicateurs.

IV.3. Actions pour mesurer la qualité d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques

La mesure de la qualité d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques peut être considérée comme un exercice ponctuel. Cependant, il est préférable de l'envisager comme un processus continu pour suivre les changements intervenus sur une période donnée.

Les quelques moyens suivants sont utilisées pour mesurer la qualité d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques :

- Enquêtes de contrôle

La méthode la plus classique pour mesurer la qualité d'un répertoire est d'effectuer des enquêtes de contrôle spécialement orientées sur la mesure de l'exactitude du répertoire. Cette procédure permet de mesurer les erreurs de classement par activité ou par taille et d'estimer la proportion des faux-actifs.

Les différentes sources de création et de gestion du répertoire d'entreprises (sources administratives, sources statistiques) peuvent constituer des moyens de contrôle pour les indicateurs comme le taux de faux actifs et le taux de doublons.

- Enquêtes sur les besoins des utilisateurs

Dans certains cas, il est possible de réaliser des enquêtes de satisfaction des utilisateurs. La conduite périodique d'une enquête sur les besoins des utilisateurs permet de déterminer les aspects de la qualité qui doivent être mesurés. Ce type d'enquête n'est pas forcément une tâche facile, car il est parfois difficile d'identifier les utilisateurs et ceux-ci ont souvent tendance à exagérer les erreurs mineures. Ce qui fait que les résultats de cette enquête soient souvent d'interprétation délicate

En conséquence, il est recommandé de tenir un fichier des utilisateurs du répertoire, indiquant les usages ou les résultats qui les intéressent et d'enregistrer les demandes des utilisateurs potentiels. Ceci pourrait constituer un cadre d'échantillonnage pour les enquêtes sur les besoins des utilisateurs. Ces enquêtes devraient être effectuées régulièrement pour faire apparaître l'évolution de l'utilisation du répertoire et des besoins des utilisateurs dans le temps. Des enquêtes plus restreintes peuvent se montrer très utiles si elles sont pratiquées annuellement. Les résultats de ces enquêtes peuvent ensuite être utilisés pour déterminer les critères de qualité les plus importants. Ceci pourrait alors donner lieu à l'élaboration d'indicateurs qui devraient être suivis régulièrement au cours de la période séparant deux enquêtes.

IV.4. Dispositif pour maîtriser la qualité du répertoire d'entreprises

Il est important de savoir que le maintien ou l'amélioration de la qualité doit être un souci permanent des responsables du répertoire. L'organisation du travail en moyens humains et financiers a une influence sur la qualité du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques.

Pour contrôler et maîtriser la qualité du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, il est recommandé de créer un comité de gestion de sa qualité, composé des principaux utilisateurs (en particulier les détenteurs des sources avec qui les protocoles de collaboration ont été signés) et du gestionnaire du répertoire. Ce comité pourrait se rencontrer de façon régulière (une fois chaque semestre par exemple) pour discuter sur les différentes opérations relatives à la qualité du répertoire et sur les modifications éventuelles à apporter.

**CINQUIEME PARTIE : MECANISME DE SUIVI DE LA
DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES - PUBLICATION**

A l'instar de la démographie humaine, la démographie d'entreprises¹⁰ permet également de présenter l'évolution de cette population au cours du temps et de décrire les événements qui expliquent les changements. La démographie des entreprises a des répercussions sur la gestion du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques, c'est pour cette raison qu'il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de suivi de cette démographie.

La maîtrise du mécanisme de suivi de la démographie des entreprises est conditionnées par :

- la connaissance des événements qui surviennent dans la vie des entreprises ;
- la maîtrise de la notion de continuité ou de discontinuité des entreprises entre deux périodes.

V.1. Connaissance des événements affectant la vie des entreprises

En dynamique, l'individu n'apparaît qu'après une naissance et ne disparaît que par un décès. Par contre, une entreprise qui disparaît ne meure pas nécessairement, elle peut par exemple, être absorbée par une autre entreprise. De même, une entreprise qui apparaît ne le fait pas forcément suite à une naissance, mais, par exemple, elle peut avoir été créée à partir de fusions d'entreprises existantes. Ces faux décès et fausses naissances font partie des événements qui affectent également la vie des entreprises.

Plusieurs événements, impliquant une ou plusieurs entreprises, qui affectent leur vie et ont des répercussions sur le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. Ce sont les événements suivants :

V.1.1. Naissances et disparition

Ce sont des changements existentiels (événement impliquant une seule entreprise après sa survenance et aucune entreprise avant sa survenance, événement impliquant une seule entreprise avant sa survenance et aucune entreprise après sa survenance).

- les naissances : elles correspondent à la création pure d'une nouvelle entreprise ;
- les disparitions : ils correspondent à la cessation d'une entreprise.

Il est important de distinguer les créations pures qui constituent les nouvelles créations, des créations au sens large qui peut prendre en compte les réactivations.

V.1.2. Fusion et absorption

Ce sont des changements relevant de la concentration (événements impliquant plus d'une entreprise avant leur survenance et une seule entreprise après leur survenance).

- la fusion : les facteurs de production de plusieurs entreprises sont mis en commun pour la création d'une nouvelle entreprise ;
- l'absorption : les facteurs de production d'une (ou de plusieurs) entreprises sont additionnés à ceux d'une entreprise existante.

Exemple 1: Fusion et absorption d'entreprises

Supposons que deux entreprises s'intègrent totalement entre elles. Si les deux entreprises perdent leur identité en se fondant dans une nouvelle organisation au point qu'il n'est plus possible de les reconnaître, l'événement est dit «fusion». Si l'une des deux entreprises impliquées reste ce qu'elle était, ce qui signifie que l'autre entreprise est généralement beaucoup plus petite : elle est purement et simplement absorbée par l'entreprise la plus grande, laquelle demeure, dans une large mesure, ce qu'elle était auparavant, l'événement est dit «absorption».

¹⁰ Le champ de la démographie est celui des entreprises, au sens de l'entreprise, unité légale active exploitante. On ne traitera donc pas de la démographie des établissements, qui nécessite des informations souvent difficiles à obtenir.

V.1.3. Dissolution et scission

Ce sont des changements relevant de la déconcentration (événements impliquant une seule entreprise avant leur survenance et plus d'une entreprise après leur survenance)

- la dissolution : les moyens de production d'une entreprise sont séparés et répartis sur une (ou plusieurs) nouvelle(s) entreprises, l'entreprise initiale cesse son activité.
- la scission : les moyens de production d'une entreprise sont séparés et répartis sur une (ou plusieurs) nouvelle(s) entreprises, mais l'entreprise initiale continue d'être active.

Exemple 2 : dissolution et scission d'entreprises

Si une entreprise est divisée de telle sorte qu'aucune des nouvelles entreprises ne conserve l'identité de l'entreprise d'origine, il s'agit d'une dissolution. Par contre, dans une scission, la/les nouvelle(s) entreprise(s) est (sont) généralement beaucoup plus petite(s) et l'identité de l'entreprise d'origine est conservée par l'entreprise la plus grande.

Les événements relevant de la déconcentration constituent exactement l'inverse des événements relevant de la concentration : à la fusion correspond la dissolution et à l'absorption correspond la scission.

V.1.4. Création et cessation d'une co-entreprise

Ce sont des événements impliquant plus d'une entreprise avant leur survenance et plus d'une entreprise après leur survenance.

- la création d'une co-entreprise : une co-entreprise est créée lorsque deux (ou plus) entreprises indépendantes décident de mettre en commun des ressources pour travailler sur un projet commun, sans qu'aucune des entreprises créatrices n'aie de majorité de contrôle sur l'entreprise créée.
- la cessation d'une co-entreprise : une co-entreprise disparaît, lorsque les entreprises indépendantes (deux ou plus) l'ayant créé, décident de la dissoudre ou tout simplement lorsque le projet commun sur lequel elles avaient mis en commun leurs ressources a pris fin.

Les entreprises initiales continuent d'exister et conservent leur identité, si bien que le nombre d'entreprises augmente d'une unité. A l'inverse, la cessation d'une coentreprise a pour résultat la réduction du nombre d'entreprises d'une unité.

V.1.5. Réactivation d'entreprises

La réactivation est le fait pour une entreprise qui avait cessé son activité pendant un certain temps de la reprendre. Il n'y a pas d'incidence sur le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques car l'entreprise conserve son ancien numéro, sauf s'il n'y a pas continuité.

Il existe d'autres événements qui affectent la vie des entreprises mais qui n'ont pas de répercussion sur le répertoire d'entreprises. Ces sont des changements au sein des entreprises qui n'impliquent ni création, ni disparition d'entreprises. Il s'agit des événements suivants :

- **Changement de propriété**

Il y a changement de propriété lorsqu'une nouvelle entreprise est constituée pour reprendre les activités d'une autre entreprise existante. Par exemple, lorsqu'un propriétaire unique prend sa retraite et vend l'entreprise à un nouvel entrepreneur. Bien que l'entreprise change, l'événement ne doit pas en lui-même affecter la continuité de l'entreprise, et il n'y a donc pas de création ou de disparition d'entreprises.

- **Restructuration au sein d'une entreprise**

Une restructuration au sein d'une entreprise n'affecte pas la continuité de l'entreprise, bien que cette opération change sa structure. Il ne s'agit pas d'un véritable événement démographique au niveau de l'entreprise.

V.2. Maîtrise de la notion de continuité des entreprises entre deux périodes

Cette notion de continuité est très importante pour le suivi de la démographie des entreprises et elle a également des répercussions sur la gestion du répertoire d'entreprises.

Une unité est dite continue entre deux dates si elle n'a subi aucun changement ou tout au plus des changements jugés mineurs entre ces deux dates. Autrement dit, il y a continuité d'une entreprise à deux dates différentes si l'on peut considérer que les caractéristiques principales de cette entreprise n'ont fondamentalement pas varié entre ces deux dates. Ainsi, lorsqu'il y a continuité, on considère qu'il s'agit de la même entreprise, les mesures basées sur cette entreprise sont comparables dans le temps.

A l'inverse, lorsqu'il y a discontinuité, on considère qu'il ne s'agit plus de la même entreprise, il y a décès de l'entreprise ancienne et naissance de l'entreprise nouvelle. Les mesures basées sur cette entreprise ne sont pas comparables dans le temps¹¹

L'approche de la continuité est parfois relative. Il est souvent difficile de la mesurer. L'encadré 2 ci-dessous présente quelques exemples.

Encadré 3: Quelques exemples d'appréciation de la continuité

Essayons de dire, dans les cas suivants, s'il y a ou non continuité :

- la boucherie du 6 rue Neuve ferme mais son propriétaire ouvre une boucherie du même type au 15 rue Neuve ;
- la boucherie du 6 rue Neuve ouvre un rayon traiteur ;
- les recettes du rayon traiteur deviennent plus importantes que celles venant de la vente de viande ;
- la boucherie du 6 rue Neuve change de propriétaire ;
- la boucherie du 6 rue Neuve change de propriétaire et le nouveau propriétaire la transforme en boucherie Halal ;
- la boucherie du 6 rue Neuve ferme et son propriétaire ouvre une nouvelle boucherie dans un quartier « plus chic » ;
- le grand spécialiste de cardiologie ferme son cabinet du 6 rue Neuve et va s'installer à 30 minutes de son ancien cabinet ;
- le propriétaire de la boucherie du 6 rue Neuve a la possibilité d'agrandir son local et développe un rayon traiteur et un rayon charcuterie. Le chiffre d'affaires de boucherie reste majoritaire. Il faut engager cinq salariés pour gérer l'ensemble des activités.

La décision sur la continuité est donc relative et peut varier d'une personne à l'autre. Il faut donc essayer de trouver des règles simples, applicables partout, permettant de limiter l'arbitraire des décisions, même si elles ne sont pas complètement satisfaisantes.

Il est très important de connaître et de définir des règles de continuité.

V.2.1. Règles de continuité

Vu le caractère relatif de l'appréciation de la continuité, on comprend qu'il est difficile de définir des règles universelles. Chaque Etat peut édicter ses propres règles, basées sur ce qui se passe effectivement sur son territoire. Néanmoins, on peut proposer des règles de bon sens qui puissent s'appliquer, au minimum, dans les Etats membres.

Trois critères, qui s'avèrent pratiques, ont été déterminés parmi les caractéristiques de l'entreprise pour juger de la continuité. Il s'agit du contrôle, de l'activité principale et de la localisation. Le choix de ces trois critères repose sur la corrélation positive qui peut exister :

- pour le contrôle : corrélation positive entre la continuité de la gestion d'une entreprise et la continuité de l'unité légale en exerçant le contrôle.

^[11] Il faudra faire des corrections, des raccordements dans les indicateurs temporels

L'unité légale qui contrôle l'entreprise en contrôle les facteurs de production. On peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il y ait une corrélation positive entre la continuité de la gestion d'une entreprise et la continuité de l'unité légale qui en exerce le contrôle.

- pour l'activité principale : corrélation positive entre l'activité économique principale et la continuité des facteurs de production.

On peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il y ait une corrélation positive entre l'activité économique principale et la continuité des facteurs de production, notamment la main-d'œuvre, les machines et équipements et les terrains et bâtiments.

- pour la localisation : corrélation positive entre la localisation et l'actif incorporel que constitue le fonds de commerce.

La continuité de la localisation des activités d'une entreprise est, à l'évidence, étroitement liée à celle des terrains et des bâtiments qu'elle utilise. Par ailleurs, comme la clientèle d'une entreprise peut fort bien dépendre de sa localisation, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il y ait corrélation positive entre la localisation et l'actif incorporel que constitue le fonds de commerce.

V.2.2. Mise en œuvre des critères de continuité

Comme les trois critères précités couvrent les principaux facteurs de production, la question de la continuité ne se pose qu'en cas de changement d'un ou plusieurs critères en question. Il est clair que si les trois critères changent, on peut présumer qu'il y a discontinuité. Dans les autres cas, il faudrait, en théorie, évaluer leur importance relative.

En pratique, il est possible de formuler des règles pour chacune des six situations susceptibles de se présenter:

Situation 1 : Changement de contrôle de l'entreprise.

D'une façon générale, un changement du contrôle d'une entreprise peut résulter de la décision, prise par le ou les responsables de l'entreprise, de la céder ou de la vendre à une autre entreprise, existante ou créée à cette occasion.

Ce type de changement administratif est, par exemple, très fréquent dans le cas des entreprises individuelles, à la base desquelles se trouve, juridiquement, une personne physique, laquelle peut décider de fonder une société pour répondre à la croissance de son entreprise et protéger son patrimoine personnel. Au moment où l'intéressé prend sa retraite, il se peut qu'il revende son entreprise à un tiers, personne morale ou physique ou qu'il la cède à ses héritiers.

En cas de changement de contrôle de l'entreprise, il est présumé, par convention, qu'il y a continuité de l'entreprise.

Situation 2 : Changement d'activité principale.

Un changement d'activité principale se reflète, dans un répertoire d'entreprises, par un changement, à une date déterminée, du code correspondant. En réalité, un tel changement s'opère souvent de façon progressive. En pareil cas, les facteurs de production de l'entreprise concernée ne changent pas brusquement. Si c'était le cas, ce changement en question s'accompagne souvent d'un changement de localisation des activités exercées et il est fréquemment lié à un changement du contrôle de l'entreprise

En cas de changement d'activité principale, il est présumé, par convention, qu'il y a continuité de l'entreprise.

Situation 3 : Changement de localisation principale.

Lorsqu'une entreprise interrompt ses activités sur le site de sa localisation principale et les reprend en un autre endroit du territoire national, la réponse à la question de la continuité n'est pas évidente. Si l'endroit en

question est peu éloigné, il est fort vraisemblable qu'à l'exception des terrains et bâtiments, il y ait, dans une large mesure, continuité des facteurs de production. Si l'endroit est fort éloigné, au contraire, l'entreprise concernée est susceptible de perdre sa clientèle et de devoir repartir à zéro (perte du fonds de commerce). Il est probable, par ailleurs, qu'elle connaisse des changements de main-d'œuvre.

En cas de changement de la localisation principale, il est présumé, par convention, qu'il y a continuité de l'entreprise.

Situation 4 : Changement de contrôle de l'entreprise et d'activité principale (la localisation principale restant la même).

Lorsque se produisent à la fois un changement d'activité principale et un changement du contrôle de l'entreprise, le changement d'activité en question peut s'interpréter comme résultant de la volonté de la nouvelle équipe de contrôle de l'entreprise plutôt que comme un changement progressif des facteurs de production.

En cas de changement portant à la fois sur l'unité légale détentrice du contrôle et sur l'activité principale, il est présumé, par convention, qu'il y a discontinuité de l'entreprise.

Situation 5 : Changement de contrôle de l'entreprise et de localisation principale (l'activité principale restant la même).

D'une manière générale, un changement de contrôle de l'entreprise et de sa localisation principale peut s'interpréter comme révélateur d'une forte discontinuité dans ses facteurs de production. Il est souvent difficile de se prononcer dans pareil cas¹², bien qu'il soit présumé par convention, qu'il y a discontinuité.

Situation 6 : Changement d'activité principale et de localisation principale (le contrôle ne change pas).

Un changement d'activité principale et de localisation principale se produit rarement sans qu'il n'y ait également de changement de l'unité légale détentrice du contrôle.

Si tel est tout de même le cas, on considère, par convention, qu'il y a discontinuité de l'entreprise.

V.2.3. Résumé des règles de continuité

Les règles de continuité peuvent se résumer par le tableau suivant :

Changement d'unité légale de contrôle	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Changement d'activité principale	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Changement de localisation principale	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Continuité de l'entreprise ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Voir note	Non	Non	Non

Note

1) Les règles suivent le principe que si deux des trois caractéristiques de continuité changent, il n'y a pas continuité de l'entreprise. Néanmoins, si un entrepreneur individuel change de localisation tout en changeant son statut juridique pour devenir une société, on pose par convention, qu'il y a continuité de l'entreprise.

2) La continuité de l'emploi peut être également un facteur important, en particulier dans les cas (relativement rares) où l'application des règles conduit à la conclusion que deux entreprises distinctes sont en continuité d'une entreprise unique jusqu'à présent. Mais la continuité de l'emploi est souvent difficile à mesurer, surtout pour les petites entreprises ; c'est pourquoi ce critère n'est pas retenu dans les règles

¹² Il y a toutefois une importante exception à cette règle. Lorsqu'une entreprise individuelle s'étend et emménage dans de nouveaux locaux, elle peut décider d'en profiter pour changer de statut juridique, c'est-à-dire de fonder une société. Ce changement de statut juridique (d'entreprise individuelle à société) est considéré, dans de nombreux pays, comme un changement d'entreprise même si la personne détentrice du contrôle est la même. Dans ce cas, on considère, par convention, qu'il y a continuité de l'entreprise.

présentées. De plus, on peut arguer que les caractéristiques, plus faciles à mesurer, « activité principale » et « localisation principale » sont, en fait, des indicateurs liés à l'emploi.

3) Les événements tels que les fusions, les absorptions, les dissolutions et les scissions sont souvent difficiles à traiter avec les règles simples décrites ici et doivent faire l'objet d'études au cas par cas.

V.3. Prise en compte de la démographie des entreprises dans le répertoire

La prise en compte de ces événements est primordiale pour la qualité du répertoire d'entreprises mis en place. Le tableau ci-dessous montre les relations entre les différents événements et leur prise en compte dans le répertoire d'entreprises.

Évènement n = 2 ou plus	Monde réel, observable		Répertoire	
	Nombre d'entreprises avant l'évènement	Nombre d'entreprises après l'évènement	Nombre de création	Nombre de cessation
Naissance	-	1	1	-
Disparition	1	-	-	1
Fusion	n	1	1	n
Absorption	n	1	-	n-1
Scission	1	n	n-1	-
Dissolution	1	n	n	1
Changement de propriétaire	1	1	-	-
Restructuration au sein d'une entreprise	1	1	-	-
Changement d'activité principale	1	1	-	-
Creation d'une co-entreprise	n	n+1	1	-
Cessation d'une co-entreprise	n	n-1	-	1

Note

Considérons par exemple l'évènement « fusion » de n entreprises.

Avant la fusion (donc avant l'évènement), il existait n entreprises. Après la fusion (donc après l'évènement), il y a création d'une nouvelle entreprise, les n entreprises d'avant ayant disparu.

Pour prendre en compte cet événement dans le répertoire, on enregistre la nouvelle entreprise créée, et on constate la disparition de n entreprises.

Dans le cas d'absorption par exemple, c'est la grande entreprise qui absorbe les plus petites. Il y avait n entreprises avant l'évènement, il en reste une après l'évènement, la grande ayant absorbé les petites.

Pour prendre en compte cet événement dans le répertoire, on enregistre simplement la disparition des petites entreprises, c'est-à-dire des $n-1$ entreprises, la grande continuant d'exister, il ne s'agit pas d'une nouvelle création.

V.4. Indicateurs de la démographie des entreprises

Une fois que les événements qui affectent la vie des entreprises sont connus et la notion de continuité des entreprises entre deux périodes clairement maîtrisée, il faut penser au calcul des indicateurs démographiques. On distingue deux descriptions de la population des entreprises : la description statique et la description dynamique.

V.4.1. Description statique de la population des entreprises

On s'intéresse principalement à la connaissance du nombre d'entreprises et à leur classement selon différents critères, croisés ou non :

- par statut juridique ;
- par nombre de salariés ou de personnes employées ;
- par activité économique.

V.4.2. Description dynamique de la population des entreprises

On s'intéresse ici aux mouvements du système productif, qui conduisent celui-ci à s'étendre ou à se restreindre. On se réfère donc aux naissances et aux décès survenus durant une période (mois, trimestre, semestre, année). Si on travaille sur une période de durée fixe au cours du temps, on peut construire des séries temporelles intéressantes (et étudier leurs relations avec la conjoncture).

Parmi les indicateurs les plus fréquemment publiés, on peut citer :

Pour les créations

Pour les créations, il faudra commencer par avoir les vraies naissances (les créations pures), donc retrancher les fausses naissances avant de calculer les indicateurs liés à la naissance. Ce sont :

- le nombre de création durant une période pour l'ensemble des entreprises ou pour une sous-population définie selon les critères cités pour la description statique de la population ;
- le taux de création pour l'ensemble de la population ou pour des sous-populations.

Taux de création = nombre d'entreprises nouvellement créées au cours d'une période/ population des entreprises de fin période précédente

En d'autres termes, c'est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au nombre d'entreprises au 1er janvier de cette même année.

- créations pour 10 000 habitants ;
- créations pour 10 000 personnes de la population active ;
- nombre d'emplois créés à la naissance ;
- comparaison de l'évolution des créations avec certains indicateurs économiques.

Pour les disparitions

Pour les disparitions, il faudra commencer par avoir les vraies disparitions, donc retrancher les faux décès avant de calculer les indicateurs liés au décès. Ce sont :

- le nombre de disparition durant une période pour l'ensemble des entreprises ou pour une sous-population définie selon les critères cités pour la description statique de la population ;
- le taux de disparition pour l'ensemble de la population ou pour des sous-populations ;

Taux de disparition = nombre d'entreprises disparues au cours d'une période/ population des entreprises de fin période précédente

En d'autres termes, c'est le rapport du nombre des disparitions d'entreprises d'une année au nombre d'entreprises au 1er janvier de cette même année.

- nombre d'emplois détruits par les disparitions ;

- comparaison de l'évolution des disparitions avec certains indicateurs économiques ;
- comparaison évolution des disparitions avec certains indicateurs économiques.

La création nette d'entreprises

Le taux de création nette d'entreprises est la différence entre le taux de naissance et le taux de décès d'entreprises au cours d'une période.

La survie d'entreprises

Une entreprise créée l'année (n) est dite survivante au cours de l'année (n+x) si elle est toujours en activité au cours de l'année (n+x).

Le taux de survie des entreprises entre l'année (n) et l'année (n+x) est le rapport du nombre d'entreprises créées au cours de l'année (n) et qui sont en activités au cours de l'année (n+x) sur nombre d'entreprises créées au cours de l'année (n). Ces entreprises sont par conséquent actives au répertoire au cours de l'année (n+x) et qui sont déclarées être en continuité avec les entreprises de l'année (n).

Les autres événements

- le nombre d'entreprises fusionnées au cours d'une période ;
- le nombre d'entreprises absorbées au cours d'une période ;
- le nombre d'entreprises absorbantes au cours d'une période ;
- le nombre d'entreprises en scissions au cours d'une période ;
- le nombre d'entreprises en dissolution au cours d'une période ;
- le nombre d'entreprises en discontinuité au cours d'une période ;
- etc.

V.5. Eléments de suivi de la démographie des entreprises

Comment suivre la démographie des entreprises ? D'où proviendront les informations sur la démographie des entreprises ?

Plusieurs sources peuvent être utilisées :

- le registre du commerce

S'il est bien tenu, le registre du commerce constitue la source principale pour suivre la démographie des entreprises car il contient les nouvelles créations, les cessations et toutes les modifications des entreprises. Selon la cadence de mise à jour du répertoire d'entreprises national d'entreprises à des fins statistiques, l'INS doit recevoir à une périodicité bien définie (chaque semestre par exemple, pour une cadence annuelle de mise à jour du répertoire) de la part des détenteurs de cette source, les mises à jour réalisées.

- la presse économique :

A travers les annonces sur les mouvements des entreprises (presse écrite, émissions économiques de la radio ou de la télé, etc.), la presse économique constitue également une source importante. S'il existe des journaux écrits spéciaux traitant des activités des entreprises au sein de l'économie nationale, l'INS devrait s'octroyer un abonnement. En outre, les cadres de l'INS, chargés de la gestion du répertoire, devront être attentifs aux informations diffusées à la radio nationale ou privée ou à la télévision traitant de la vie des entreprises.

- les enquêtes annuelles de mises à jour du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques

Ce sont des enquêtes légères avec un champ très limité qui permettent également de suivre la démographie des entreprises. Il s'agit de vérifier sur le terrain l'état d'activité des entreprises pour lesquelles aucun écho n'a été reçu au cours de l'année. Elles permettent donc de se situer sur l'exercice des activités de ces entreprises.

- les opérations de balayage

Organisées chaque deux ans au moins, les opérations de balayage constituent une source efficace pour gérer le répertoire d'entreprises national à des fins statistiques mais aussi une bonne source pour suivre la démographie des entreprises. Elles permettent très facilement de constater sur le terrain, les nouvelles

créations d'entreprises, les entreprises ayant cessé leurs activités, etc. Pour cela, il faudra que l'INS dispose d'un budget assez conséquent pour réaliser à une périodicité bien définie ces opérations.

L'appariement des informations lors de la mise à jour du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques permet de pressentir les créations et les cessations d'entreprises. Cette présomption de créations et cessations d'entreprises doivent faire l'objet d'une vérification sur le terrain.

La combinaison de ces sources permet de disposer d'un mécanisme efficace de suivi de la démographie des entreprises.

V.6. Publication du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques

A une période bien définie, chaque deux ou trois ans, l'INS devrait procéder à la publication du répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. La publication peut, par exemple, porter sur les éléments suivants :

- la liste des entreprises du secteur moderne selon leur identification : raison sociale, date de création, catégorie juridique, adresse géographique (ville, commune, quartier, rue, boîte postale, téléphone, fax, E-mail).

Il s'agit de présenter les caractéristiques des entreprises du secteur moderne.

- la liste des entreprises du secteur moderne par catégorie juridique : raison sociale, date de création, état d'activité, adresse géographique (préfecture, sous préfecture, commune, quartier, rue, boîte postale, téléphone, fax, E-mail, nombre d'employés.

Il s'agit de présenter les caractéristiques des entreprises par catégorie juridique.

- la liste des entreprises du secteur moderne par branche d'activités: raison sociale, date de création, état d'activité, adresse géographique (préfecture, sous préfecture, commune, quartier, rue, boîte postale, téléphone, fax, E-mail, nombre d'employés.

Il s'agit de présenter les caractéristiques des entreprises par branche d'activités.

- les tranches de chiffre d'affaires des entreprises du secteur moderne par branche d'activités.

Il s'agit de présenter les tranches de chiffres d'affaires des différentes branches d'activités au cours d'une année.

- les tranches d'effectifs employés des entreprises du secteur moderne par branche d'activités

Il s'agit de présenter les tranches d'effectifs employés des entreprises d'affaires des différentes branches d'activités au cours d'une année.

A ces éléments, on peut ajouter dans le cadre du suivi de la démographie des entreprises :

- le nombre total d'entreprises du secteur moderne créées au cours d'une année ;
- le nombre d'entreprises du secteur moderne créées au cours d'une année par catégorie juridique ou par branche d'activités, etc.
- le taux de création d'entreprises du secteur moderne pour l'ensemble des entreprises (ou par catégorie juridique ou par branche d'activités, etc.) au cours d'une année ;
- le nombre total d'entreprises du secteur moderne disparues au cours de l'année ;
- le nombre d'entreprises du secteur moderne disparues au cours d'une année par catégorie juridique ou par branche d'activités, etc.
- le taux de cessation d'entreprises du secteur moderne pour l'ensemble des entreprises (ou catégorie juridique ou par branche d'activités, etc.) au cours d'une année ;
- etc.

ANNEXES: QUELQUES CARACTERISTIQUES DES UNITES A REPERTORIER

ENTREPRISES	
VARIABLES D'IDENTIFICATION	NUMERO STATISTIQUE
	RAISON SOCIALE
	SIGLE
	NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE
	NUMERO DE LA SECURITE SOCIALE
	NUMERO DU REGISTRE COMMERCE
	CATEGORIE JURIDIQUE
	CAPITAL SOCIAL A LA CREATION
	PREFECTURE
	SOUS PREFECTURE
	COMMUNE
	QUARTIER
	RUE OU LIEU DIT
	BOITE POSTALE
TELEPHONE – FAX – E-MAIL	
COORDONNEES GPS	
VARIABLES DÉMOGRAPHIQUES	DATE DE CREATION
	DATE DE DEBUT D'ACTIVITES
	DATE DE FIN D'ACTIVITES
VARIABLES DE CLASSEMENT/STRATIFICATION	CODE DE L'ACTIVITE PRINCIPALE AU NIVEAU A 4 CHIFFRES DE LA NAEMA
	CODES DES ACTIVITE SECONDAIRES EVENTUELLES AU NIVEAU A 4 CHIFFRES DE LA NAEMA
	NOMBRE D'EMPLOYES
	CHIFFRE D'AFFAIRES
AUTRES VARIABLES	EXISTENCE D'ETABLISSEMENTS (Oui / Non)
	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS
	EXISTENCE D'UNE ACTIVITE INDUSTRIELLE (Oui / Non)
	DEPOT DES DSF (Oui / Non)
	ETAT D'ACTIVITE (En activité – En veillesse – En cessation)
Caractéristiques complémentaires des entreprises appartenant à un groupe d'entreprises	
VARIABLES LIEN AVEC LE GROUPE D'ENTREPRISES	NUMERO D'IDENTIFICATION DU GROUPE D'ENTREPRISES AUQUEL L'ENTREPRISE APPARTIENT

ETABLISSEMENTS	
VARIABLES D'IDENTIFICATION	NUMERO STATISTIQUE DE L'ENTREPRISE MERE
	NUMERO DE L'ETABLISSEMENT
	RAISON SOCIALE
	PREFECTURE
	SOUS PREFECTURE
	COMMUNE
	QUARTIER
	RUE OU LIEU DIT
	BOITE POSTALE
	TELEPHONE – FAX – E-MAIL
	COORDONNEES GPS
VARIABLES DÉMOGRAPHIQUES	DATE DE DEBUT D'ACTIVITE
	DATE DE FIN D'ACTIVITE
VARIABLES DE CLASSEMENT/STRATIFICATION	CODE DE L'ACTIVITE PRINCIPALE AU NIVEAU A 4 CHIFFRES DE LA NAEMA
	CODES DES ACTIVITE SECONDAIRES EVENTUELLES AU NIVEAU A 4 CHIFFRES DE LA NAEMA
	NOMBRE D'EMPLOYES
	CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	
VARIABLES D'IDENTIFICATION	NUMERO STATISTIQUE DE L'ENTREPRISE
	CODE NOPEMA
	NOM DU PRODUIT
	UNITE NORMALISEE
AUTRES VARIABLES	QUANTITE PRODUITE
	VALEUR DE LA PRODUCTION
	VENTE EN QUANTITE
	VENTE EN VALEUR

GROUPE D'ENTREPRISES	
VARIABLES D'IDENTIFICATION	NUMERO STATISTIQUE DU GROUPE
	RAISON SOCIALE
	AUTRE NUMERO D'IDENTIFICATION DU GROUPE
	NUMERO D'IDENTIFICATION DE LA TETE DE GROUPE
	PREFECTURE
	SOUS PREFECTURE
	COMMUNE
	QUARTIER
	RUE OU LIEU DIT
	BOITE POSTALE
	TELEPHONE – FAX – E-MAIL
	COORDONNEES GPS
VARIABLES DÉMOGRAPHIQUES	DATE DE CREATION
	DATE DE DEBUT D'ACTIVITES
	DATE DE FIN D'ACTIVITES
VARIABLES DE CLASSEMENT/STRATIFICATION	CODE DE L'ACTIVITE PRINCIPALE AU NIVEAU A 2 CHIFFRES DE LA NAEMA
	CODES DES ACTIVITE SECONDAIRES EVENTUELLES AU NIVEAU A 2CHIFFRES DE LA NAEMA
	NOMBRE D'EMPLOYES
	CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Règlement (CE) N° 177/2008 Parlement européen et du Conseil du 20 février 2008 établissant un cadre commun pour le développement de répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques et abrogeant le règlement (CEE) N° 2186/93 du Conseil

Journal officiel de l'Union européenne n° L 61 du 5.3.2008, p. 6 - 16

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:061:0006:0016:FR:PDF>

Règlement (CEE) N° 696/93 du Conseil, du 15 mars 1993, relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la Communauté

Journal officiel de l'Union européenne N° L 076 du 30.3.1993, p. 1 - 11

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/consleg/1993/R/01993R0696-20031120-fr.pdf>

Recommandation de la Commission N° 96/280/CE, du 3 avril 1996, concernant la définition des petites et moyennes entreprises

Journal officiel de l'Union européenne N° L 107 du 30.04.96, p. 4 - 9

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31996H0280:FR:HTML>

Répertoire d'entreprises - Manuel de recommandations (Édition 2003), EUROSTAT

http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/statmanuals/files/KS-BG-03-001-__-N-FR.pdf

L'utilisation des sources administratives à des fins statistiques d'entreprise: manuel de bonnes pratiques (Édition 1999)

http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/statmanuals/files/CA-24-99-897-__-N-FR.pdf

Procédure de développement et de gestion d'un répertoire d'entreprises, produit de l'atelier de formation des experts d'AFRISTAT sur le répertoire d'entreprises, Hugues PICARD, Consultant international

Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics (Edition 2007)

<http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/statmanuals/files/KS-RA-07-010-EN.pdf>